



EDITO

À l'heure où j'écris ces quelques lignes, vous avez dû vous adapter à une situation nouvelle, particulière et inédite. Il a fallu revoir les priorités et souligner l'essentiel dans l'intérêt tant des professionnels de l'enfance que des enfants et des parents.

Dans ce contexte difficile de crise COVID-19, vous avez continué à mener à bien une mission primordiale pour le bien de tous : l'ACCUEIL. Ceci montre à quel point cette mission est encore plus importante qu'hier.

Au nom de tous, je tiens à vous remercier pour votre engagement sans faille à l'égard des enfants dont vous vous occupez et de leur famille. La solidarité dont vous avez fait preuve en continuant d'accueillir les enfants de celles et ceux qui, comme vous, n'ont d'autre choix que de se rendre au travail est admirable. MERCI à chacun(e) d'entre vous. Les enfants, les familles ont besoin de vous !

Bien sûr, vous vous posez de nombreuses questions, toutes légitimes. Il y a la crainte du virus, l'inquiétude quant au maintien du personnel, le remplacement du personnel malade, l'équilibre des moyens financiers, les relations avec les parents, l'appréhension du lendemain...mais aussi l'ébauche de pistes de réflexion pour penser la reprise progressive d'une activité d'accueil « normale », depuis la possibilité de mesures de déconfinement évoquées par le Conseil national de sécurité.

Vous n'êtes pas seul(e) ! Votre Agent conseil, votre Coordinateur accueil, votre Référent santé et tous les professionnels de l'Accueil de la Petite Enfance de l'ONE vous soutiennent, vous accompagnent dans la compréhension des mesures prises, ainsi que dans le relais de vos questionnements auprès des autorités de tutelle.

Grâce à vous, à eux, à nous, ces temps rudes marqués par l'incertitude feront bientôt place à la promesse de jours meilleurs.

Que cette nouvelle édition du Flash Accueil vous invite à poursuivre votre démarche de réflexion professionnelle au service de l'accueil de jeunes enfants et de leur famille.

Benoît PARMENTIER
Administrateur général ONE

N°39 / 2020

SOMMAIRE

ZOOM SUR... P. 2-7

- L'accueil de son propre enfant en milieu d'accueil

SANTÉ P. 8-11

- L'hygiène en milieu d'accueil
- Le potage donné aux nourrissons en matinée : une fausse bonne idée !

SANTÉ ENVIRONNEMENT P. 12-16

- **CANICULE** : Mettre en place un accueil propice au bien-être des enfants

ENVIRONNEMENT P. 17-24

- Usage des langes lavables en collectivité : retour vers le futur !

JURIDIQUE P. 25-27

- Vers une co-parentalité responsable : les Espaces Parents dans la Séparation (EPS)

ACTUALITÉ P. 28-30

- ONE.BE : toutes les informations pour les professionnels de l'Accueil Petite Enfance en 2-3 clics !
- Réduction de déchets en milieu d'accueil !

RECETTE P. 31-33

- Le pain

À ÉPINGLER P. 34-35

- Raconte-moi un livre...
- Le Carnet de bord professionnel : Focus sur la fiche A



L'ACCUEIL DE SON PROPRE ENFANT EN MILIEU D'ACCUEIL

Est-il souhaitable d'accueillir son enfant dans le milieu d'accueil dans lequel on travaille ? Quels sont les enjeux ? Pour qui ? Quelles conditions ? Qui doit en décider ?

Accueillir son propre enfant au sein du milieu d'accueil dans lequel on travaille peut paraître une évidence pour certains : « *Qui mieux que moi ou que le milieu d'accueil dans lequel je travaille peut prendre soin correctement de mon enfant ?* ». Alors que pour d'autres, c'est une réalité inenvisageable : « *Au travail, je ne pourrai pas être disponible comme je le souhaite pour mon enfant, notamment s'il venait à pleurer. Il est préférable pour tous qu'il soit accueilli ailleurs.* ». Dans certaines situations, seules les facilités pratiques sont considérées avant d'opter pour telle ou telle solution. Quelles que soient les modalités déterminées par le milieu d'accueil, en cas d'accueil de l'enfant, ce dernier ne sera pas un enfant comme les autres, ce parent ne sera pas un parent comme les autres, ce(tte) collègue ne sera pas un(e) collègue comme les autres.

DU CÔTÉ DU/DE LA PROFESSIONNEL(LE)...

Accueillir son propre enfant peut sembler anodin, pourtant ce n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît... La posture professionnelle repose sur des savoirs, des savoir-faire et savoir-être construits, centrés sur l'enfant et ses parents. Une posture dont les modalités sont définies, élaborées et référencées dans le projet pédagogique du milieu d'accueil et qui invite indéniablement à une prise de distance. La relation enfant-parent s'inscrit davantage dans la proximité, la spontanéité et la subjectivité. Être parent repose sur une histoire personnelle, des valeurs et des représentations. Ces postures, presque antinomiques et la complexité qui y est liée pourraient être exprimées par cette question : « *Est-ce que la mère/le père, le/la professionnel(le) ne doit pas inhiber certaines attitudes affectueuses puisque la posture professionnelle exige qu'elle(il) maintienne une certaine distance entre elle(lui) et les enfants ?* ».

Sur le terrain, il n'est pas rare d'observer dans le chef de la(du) « mère/père, professionnel(le) », deux types de comportement : soit un **comportement d'évitement** par rapport à son enfant, en s'interdisant de répondre à ses sollicitations, de peur de ce qui pourrait être dit ou pensé par les autres (enfants, parents, collègues), soit un **comportement de réparation**, en s'occupant plus de son propre enfant, au préjudice des autres (enfants, parents, collègues). Il y a dès lors une ligne de tension entre des choix et des pratiques éducatives personnelles et les orientations communes données par le projet d'accueil.

DU CÔTÉ DE L'ENFANT...

Alors que ce n'est pas simple pour l'adulte de s'y retrouver, comment cela peut-il être vécu par l'enfant ?

L'attitude de la(du) mère/père, professionnel(le) risque d'être difficile à supporter pour un jeune enfant. En effet, il n'a pas les compétences pour faire face à la situation où son parent est présent mais indisponible pour répondre à ses besoins. Cela risque de le déstabiliser, de l'insécuriser car la réponse qu'il reçoit devient le plus souvent imprévisible. Il doit alors adapter son comportement à sa(son) propre mère/père, en fonction du lieu où il se trouve (maison, milieu d'accueil).

Une vraie attention à l'enfant est donc nécessaire car celui-ci, même s'il s'adapte, peut néanmoins être en difficulté sans manifestation évidente de mal-être. Rester attentif à la façon dont se vit la situation, même si aucun problème n'est perçu, est un enjeu éthique essentiel vis-à-vis de cet enfant.

DU COTÉ DES COLLÈGUES...

Serait-ce plus évident si l'enfant était accueilli, non pas par son parent mais par ses collègues ?

S'occuper d'un enfant d'un(e) collègue amène inconsciemment un autre niveau d'exigence qu'il s'agisse d'un(e) accueillant(e) exerçant en co-accueil (chez elle/lui, chez sa/son collègue ou dans des locaux externes au domicile de chacun(e)) ou d'un milieu d'accueil collectif au sein duquel l'enfant serait accueilli dans la même section que celle où travaille sa(son) mère(père) ou dans une autre section.

Par envie de bien faire en soutien de sa(son) collègue, nouvellement parent, une sorte de défi vient à s'exprimer intérieurement : être un professionnel irréprochable pour cet enfant. Ce « vouloir trop bien faire » peut devenir excessif. *De quelle manière ma(mon) collègue me regardera-t-elle(il) si je ne réponds pas directement aux pleurs de son enfant ?* N'y a-t-il pas un risque que chaque réaction, expression de l'enfant soit surinvestie ? Comment jongler au mieux entre les besoins de l'enfant et la peur de mal faire des adultes ?

Quel que soit le type et l'organisation du milieu d'accueil, que ce professionnel prodigue les soins à cet enfant, sous le regard direct ou non de son parent, il s'agit d'une situation émotionnelle complexe à vivre. Elle peut amener chez les professionnels des conflits intérieurs qui donnent une impression de malaises diffus et constants.

Sans parler de la sensibilité de la(du) « mère/père professionnel(le) », face au regard de sa(son) collègue sur son enfant ou encore, de la culpabilité qu'elle(il) pourrait ressentir à déranger sa(son) collègue du fait, par exemple, que son enfant n'a pas dormi, a été difficile à consoler ou a réveillé les autres enfants...

Dans certains cas, la dynamique d'équipe pourra être fragilisée le temps de l'accueil et reprendra son cours normal à la fin de celui-ci. Dans d'autres, ces mises en tension laisseront beaucoup plus de traces et tout un travail de cohésion d'équipe devra être amorcé.

Le « parent professionnel » reste-t-il un parent de plein droit ?

PAR RAPPORT AUX AUTRES PARENTS...

Lorsqu'un(e) « mère/père professionnel(le) » s'occupe de son enfant au sein de son travail, la relation vécue avec les parents des autres enfants du groupe peut être impactée et peut devenir plus confuse. En effet, la(le) mère/père professionnel(le) a deux rôles bien distincts envers la structure : celui d'accueillant(e)/puéricultrice/teur mais également, celui de mère/père. Elle(II) est donc, vis-à-vis de ses collègues, également la(le) mère/père d'un enfant

qu'ils accueillent et pour les autres enfants, la mère(le père) d'un enfant qu'ils côtoient. Après des autres parents, elle(il) est à la fois la(le) professionnel(le) qui accueille leur enfant et un pair : la(le) mère/père d'un enfant qui fréquente le milieu d'accueil. Au vu de ces nombreuses casquettes, les familles accueillies pourraient avoir le sentiment, justifié ou non, d'être lésées par rapport à ce parent et avoir le sentiment que les professionnels prennent davantage soin de leur propre enfant que du leur.



POUR CONCLURE...

Ce type d'accueil impacte la qualité d'accueil pour tous. Le choix de cet accueil a une portée qui dépasse un choix personnel, avec pour enjeux, la préservation de la qualité du lien mère/père-enfant, la qualité de la relation avec les collègues, la qualité de la relation avec les autres enfants. Et plus globalement encore la qualité du bien-être au travail. Idéalement, ce choix devrait être posé par le Pouvoir organisateur en vue d'assurer une qualité d'accueil au regard de divers textes législatifs (Code de qualité, Code du bien-être au travail, soutien à la parentalité,...).

Comme accueillir son propre enfant en milieu d'accueil se révèle plutôt inconfortable, voire même, recouvrir une situation « à risques », il est préférable de choisir un autre mode d'accueil pour cet enfant.

Certains Pouvoirs organisateurs ont choisi, en ce sens, de notifier dans le Règlement de travail que cette possibilité d'accueil ne pouvait avoir lieu.

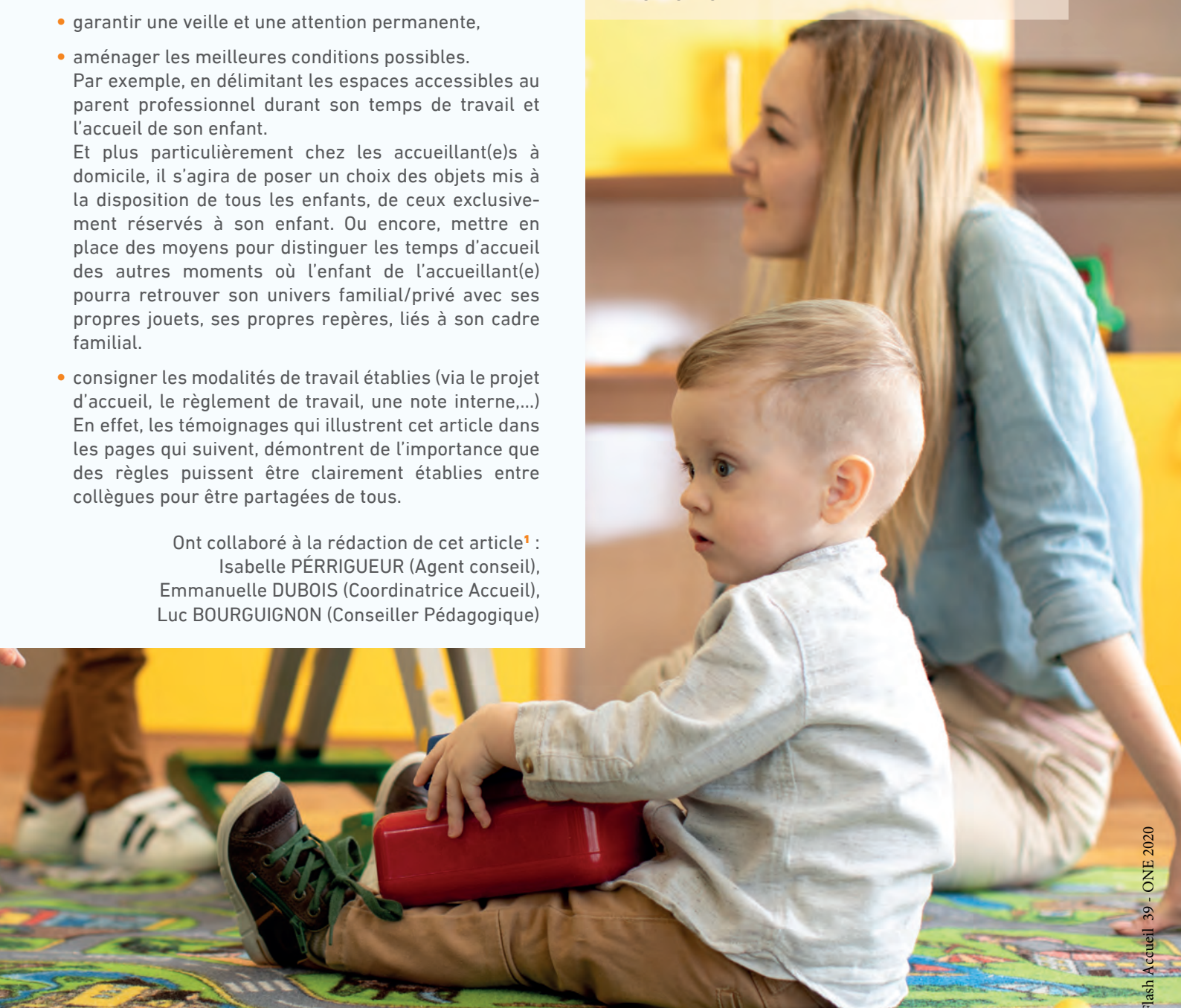
Et si d'aventure, aucune autre solution ne pouvait être trouvée, il est important de se rappeler que dans ces situations, il ne s'agit plus vraiment d'un enfant comme les autres, d'un(e) papa/maman comme les autres, d'un collègue comme les autres, d'un employé comme les autres,... Il y aura donc lieu de préparer cet accueil particulier. Plus on aura anticipé les difficultés possibles, plus elles pourront être efficacement gérées. A cette fin, certaines balises sont susceptibles de minimiser les inconvénients :

- créer un espace-temps où un vrai dialogue peut prendre place et où seront systématiquement abordés les éléments repris plus haut. Pour les accueillant(e)s d'enfants, identifier un tiers avec lequel ce dialogue peut se nouer (Travailleur social de Service, Agent conseil, ...),
- garantir une veille et une attention permanente,
- aménager les meilleures conditions possibles. Par exemple, en délimitant les espaces accessibles au parent professionnel durant son temps de travail et l'accueil de son enfant. Et plus particulièrement chez les accueillant(e)s à domicile, il s'agira de poser un choix des objets mis à la disposition de tous les enfants, de ceux exclusivement réservés à son enfant. Ou encore, mettre en place des moyens pour distinguer les temps d'accueil des autres moments où l'enfant de l'accueillant(e) pourra retrouver son univers familial/privé avec ses propres jouets, ses propres repères, liés à son cadre familial.
- consigner les modalités de travail établies (via le projet d'accueil, le règlement de travail, une note interne,...) En effet, les témoignages qui illustrent cet article dans les pages qui suivent, démontrent de l'importance que des règles puissent être clairement établies entre collègues pour être partagées de tous.

Ont collaboré à la rédaction de cet article¹ :
 Isabelle PÉRRIGUEUR (Agent conseil),
 Emmanuelle DUBOIS (Coordinatrice Accueil),
 Luc BOURGUIGNON (Conseiller Pédagogique)

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Brochure « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité : A la rencontre des familles » - Repère 4 « Accompagner les vécus de la séparation », critère 4 p.37
- Brochure « Repères pour des pratiques d'accueil de qualité : Soutien à l'activité des professionnels » : nombreux points d'attention, dont « l'adulte et ses réactions affectives » p.19 et les conditions d'échange et d'organisation à mettre en place
- Gentile MANNI Coord. « Accueillir les tout petits – Oser la qualité » - Fond HOUTMAN ONE 2002 - Chapitre 2 « Les liens » et plus particulièrement : Les sentiments vécus par le bébé et les parents, pp.56-58 - Le lien professionnel, pp.59-65
- Isabelle LELOUVIER HAMELIN « Accueillir son enfant ou l'enfant d'une collègue en multi-accueil » - Métiers de la petite enfance N°206 - Février 2014



¹ L'article se base sur un échange lors d'une rencontre de responsables de milieu d'accueil, ainsi que sur des notes de travail réalisées par P. CAMUS, P. PETIT et J. NAUWELAERTS (Conseillers pédagogiques ONE).



Mme O., accueillante d'enfants indépendante en région liégeoise, maman de Z. 30 mois.

Mon parcours professionnel m'a permis de garder Z. dès sa naissance. J'ai profité de mon arrêt de maternité pour me reconvertir et devenir accueillante : pendant ma grossesse puis, après la naissance, je gardais Z. la journée et prenais mes cours en soirée. J'ai ouvert mon milieu d'accueil en 2019, Z. a fait partie des premiers enfants accueillis.

Je ne me suis pas posée la question d'un autre milieu d'accueil : Z. est allé en crèche 1 semaine, dans une structure liégeoise, ce fut une mauvaise expérience. Aussi, j'ai préféré le garder pour en profiter un maximum.

Je ne rate aucun moment ; je le vois grandir, je suis présente pour toutes les étapes importantes.

Quand il est malade, il est pris en charge par mes beaux-parents. De même, quand il y a une surcapacité, il va chez ses grands-parents.

Z. avait 2 ans quand j'ai commencé mon activité. Au début il a eu du mal à me partager et réagissait parfois avec jalousie. Aujourd'hui encore, il fait beaucoup de choses pour attirer mon attention mais globalement ça va. Finalement c'est pour lui que ça a été plus compliqué : il a dû apprendre à partager sa maman.

Garder Z. à la maison m'a permis de le voir grandir, de ne rien rater. En revanche, il faut absolument savoir faire la part des choses, accueillir son enfant comme les autres. Ici, il a fallu qu'il apprenne à me partager, il a dû comprendre à quoi s'attendre, sans se sentir lésé.

J'essaie de lui donner un maximum d'autonomie et comme c'est le mien, ce n'est pas grave s'il se salit, s'il n'a pas une belle tenue pour le retour de maman ! De ce point de vue, c'est plus facile. De même, je suis sûre de mes pratiques et il n'y a pas de conflit avec une autre méthode que la mienne. Les parents de mon milieu d'accueil connaissent la situation et ça n'a jamais posé de problème. Il est vrai que d'avoir son enfant dans son milieu d'accueil fait que je n'arrête jamais mais ça vaut la peine.

Il est entré à l'école en janvier. J'appréhendais la séparation mais ça a été génial ! Mon mari et moi avons pris congé. Nous sommes allés en classe avec lui. Il nous a fait un petit bisou, un signe de la main et hop ! Il a vraiment compris que nous partions. Ça s'est déroulé dans la continuité des choses.

Le fait de l'avoir gardé à la maison n'a pas eu d'impact sur son départ à l'école. Je suis confiante et heureuse de voir mon fils épanoui. Pour moi, ça n'a pas été si dur non plus : j'ai confiance en l'établissement scolaire que je connais et dont je partage les valeurs.

Mme A., accueillante d'enfants indépendante en région liégeoise, maman de B. 20 mois.

Pour moi, accueillir B. au sein de mon propre milieu d'accueil a toujours été une évidence.

Par souci d'éducation et en fonction de mes propres valeurs, je n'avais pas envie de confier cette tâche à quelqu'un d'autre. Je voulais le garder pour veiller au développement de son autonomie, ce qui est très important pour moi, ainsi que le respect des principes diététiques. J'ai un regard très critique.

Autrement dit, je peux douter, en étant dans la position de maman, du bien fondé et des bonnes pratiques de certaines collègues et je comprends d'autant mieux les réserves de certains parents.

Je n'ai pas vraiment confiance, même si je sais que mes collègues travaillent bien.

Aussi, j'ai pris des mesures pour accueillir B., sans que le milieu d'accueil soit pénalisé.

Une fois par semaine, mon enfant est pris en charge par une amie qui s'en occupe à 100%. Ce jour-là, B. n'est pas considéré comme faisant partie des enfants accueillis et quand mon mari est à la maison, B. est totalement pris en charge par son papa.

J'appréhende la séparation pour son départ à l'école en septembre. L'avantage est de l'avoir avec moi tout le temps mais c'est aussi l'inconvénient : ce sera notre première séparation ! J'ai un discours clair avec les parents dès la première rencontre : je présente mon fils et précise qu'il fait partie des enfants accueillis au sein du milieu d'accueil. Je ne pense pas faire de différences dans la manière dont je m'en occupe. B. m'appelle « Maman », les autres enfants « Nanny ». Il n'y a jamais eu de confusion. Quant à un sentiment de jalousie, de la part de B., je ne l'ai jamais constaté. B. n'a connu que ça, il a toujours été avec les autres enfants et ça se passe très bien.

Je me montre quand même plus dure avec mon propre fils : je laisse moins passer les choses qu'avec un autre enfant confié. C'est logique, j'ai plus un rôle d'éducation avec mon propre enfant, que je n'ai pas avec les autres.

La seule différence est qu'il fait la sieste dans sa chambre et pas avec les autres. Je surveille les siestes de la même manière.

Les points positifs de la situation :

Je suis tout le temps avec, j'en profite à 100 %, tout en conservant mon activité professionnelle.

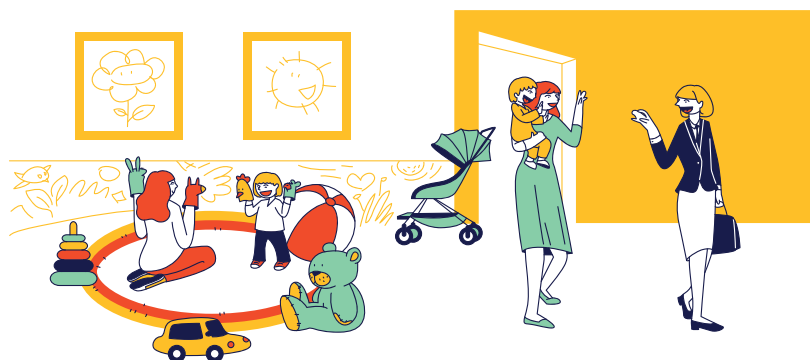
Le papa ne se sent pas lésé : il a B. tous les matins et s'en occupe quand il est en congé.

Si B. est malade, le papa prend congé également.

Le point négatif : c'est 24h sur 24 ! Je n'ai aucun moment de répit.

EXPÉRIENCE VÉCUE

Une responsable de crèche en région liégeoise



Il est compliqué de refuser, à une puéricultrice, l'accueil de son enfant. C'est beaucoup plus pratique pour l'organisation de la maman et la structure ayant plusieurs services, elle permettait de faire en sorte que la puéricultrice concernée ne s'occupe pas de son enfant directement. De ce point de vue, les choses étaient facilitées.

J'ai eu l'occasion de rencontrer 2 cas de figures :

L'accueil de l'enfant d'une puéricultrice d'une autre crèche mais avec des pratiques similaires aux nôtres, d'une part et l'accueil de l'enfant d'une des puéricultrices de l'équipe, d'autre part.

Dans le 1^{er} cas, l'accueil de A. a été un réel plaisir dans la relation avec la maman. Les soucis habituellement rencontrés avec les parents, en cas de maladie de l'enfant ou de respect strict du règlement d'ordre intérieur ou du projet d'accueil, ne se présentaient pas ici : la maman de A. ne remettait pas en question le fait de devoir reprendre son enfant après 3 selles liquides par exemple ou de ne pas venir pendant la période de siestes. Nous faisons le même boulot, le fonctionnement était le même, compris et respecté.

Elle ne connaissait pas personnellement les puéricultrices du service. Elles s'étaient tout au plus croisées lors de formations mais elles n'avaient jamais été collègues stricto sensu.

Cet accueil s'est très bien passé : une activité professionnelle identique a induit un respect profond entre professionnelles et dans les rapports « maman – équipe ». L'accueil de A. a été serein jusqu'à son départ à l'école.

Le second cas a posé plus de problèmes. Ici, la puéricultrice « maman » était collègue directe avec les puéricultrices qui prenaient son enfant en charge, bien que n'appartenant pas au même service. Elle ne devait pas s'occuper directement de son enfant à la faveur des équipes constituées et des changements de groupe d'âge.

Accueillir C. au départ ne devait pas poser de problème : de nouveau il a été inutile de ré-expliquer l'importance de la familiarisation, les règles de fonctionnement de la crèche. Cependant, en tant que maman, la puéricultrice a eu un regard beaucoup plus dur et critique sur les pratiques de ses collègues. De même, certaines collègues avaient une opinion très tranchée sur cette jeune maman : il y a eu rapidement un manque de respect de la déontologie dans le chef des puéricultrices de l'équipe et un manque de confiance avéré chez cette jeune maman, vis-à-vis de certaines collègues.

Cet accueil a révélé des tensions d'équipe insoupçonnées jusqu'alors et a provoqué des conflits qui ont obligé la réorganisation de tout un service. En terme de management, c'est une erreur à ne plus commettre. Il y a eu une confusion totale des rôles de chacun et conflits entre collègues. De ce point de vue, je le déconseille fortement.



Évocation lors d'une rencontre entre responsables de milieux d'accueil collectifs, en région verriétoise

Le milieu d'accueil a fonctionné pendant plusieurs années en offrant la possibilité à son personnel de recourir au service de la crèche pour leur enfant.

Cet accueil devait toutefois répondre à certaines conditions, comme le respect des modalités d'inscription, accepter que l'enfant de la puéricultrice soit accueilli dans une autre section que la sienne ou encore, que la puéricultrice ne puisse aller saluer son enfant en cours de journée.

Ces accueils semblaient d'apparence être bien vécus par les adultes et les enfants. Toutefois, durant ces périodes d'accueil d'enfants du personnel, différents questionnements ont été soulevés, tels que :

- *Doit-on articuler l'horaire de travail des puéricultrices au regard de l'horaire d'accueil de leur enfant ?*
- *Comment rencontrer la demande d'une puéricultrice en recherche d'assouplissement pour elle comme maman alors qu'elle est supposée les faire respecter en tant que membre du personnel engagé au sein de la crèche ?*
- *Comment réagir face à l'interpellation d'une puéricultrice lors d'une réunion d'équipe qui questionne les pratiques (projet pédagogique) avec son regard de maman au sein de la structure ?*
- *En quoi les fonctions de mère et de collègue impactent-elles la communication entre le parent et le professionnel en début et fin de journée ?*

Tout ce contexte a amené la direction à repenser le sens de cette pratique. Le questionnement a été posé, tant en supervision, que lors d'échanges dans le cadre d'un groupe de travail inter-direction de secteur et relayé à l'ONE.

Ce cheminement a permis de remettre la question de l'enfant au centre des préoccupations et de soulever d'autres questions et ce, même si ce dernier ne manifestait pas de signe particulier (pleurs, refus,...) :

- *En étant « l'enfant de la collègue », ne porte-t-il pas une étiquette malgré lui ?*
- *Comment l'enfant peut-il réagir, grandir sereinement s'il sait que sa maman n'est pas loin mais qu'elle ne répond pas à ses besoins ? N'est-ce pas destructeur pour lui ?*
- *Comment faire passer un message à ma collègue sur l'évolution de son enfant ?*
- *Quels ressentis des enfants dans un contexte où beaucoup de non-dits gravitent autour de l'enfant ?*

Le bénéfice d'un tel accueil pour l'enfant n'était plus aussi évident que cela. La responsable a interpellé le Pouvoir organisateur qui a pris la décision de cesser l'accueil des enfants de son personnel et ce, dans l'intérêt de l'enfant.

Dans un premier temps, cette décision ne fut pas bien accueillie par les puéricultrices concernées par la maternité. Cependant, après une période de réorganisation, des interpellations positives ont pu s'exprimer : « On voit ce qui ne nous convenait pas », « C'était difficile d'être confronté à l'enfant qui se mettait à pleurer en voyant son parent passer », « Il était difficile de me concentrer sur mon travail, tout en entendant pleurer mon enfant »,...

Cette responsable clôture par ces mots : « Comment cette remise en question, en mettant l'enfant au centre, ne nous est pas venue plus tôt ? »



Témoignages recueillis et mis en forme par
Isabelle PERRIGUEUR (Agent conseil)
et Emmanuelle DUBOIS (Coordinatrice accueil)



L'HYGIÈNE EN MILIEU D'ACCUEIL...

Pas seulement en période de coronavirus !

La pandémie de coronavirus a rappelé à chacun d'entre nous l'importance des mesures d'hygiène et de nettoyage d'un milieu d'accueil. Durant cette période d'épidémie, vous avez tous porté une attention particulière à ce volet préventif de la santé. Il importe aujourd'hui de maintenir ces bonnes pratiques sur le long terme, afin de prévenir, de manière générale, la transmission des maladies infectieuses.

Ces mesures d'hygiène doivent être appliquées régulièrement, même en dehors d'infection déclarée. Elles concernent les locaux, le matériel, le linge et l'hygiène individuelle. Elles s'appliquent aux enfants et aux professionnels.

Pour ce faire, un rappel régulier des bonnes pratiques d'hygiène est nécessaire. Voici les différentes consignes :

En tant que responsable d'un milieu d'accueil collectif, votre rôle est d'organiser ce rappel de bonnes pratiques auprès de votre personnel.



HYGIÈNE INDIVIDUELLE

Dans le fonctionnement quotidien d'un milieu d'accueil, le lavage régulier des mains reste un moyen essentiel pour limiter la propagation de microbes et ainsi, protéger les tout-petits mais aussi vous, les professionnels de l'enfance.

Dès lors, **il faut insister sur le lavage régulier des mains à l'eau et au savon**. Il est également important de l'apprendre aux enfants dès leur plus jeune âge.



Pour que le lavage des mains soit efficace, quelques règles doivent néanmoins être respectées :

Il est conseillé de privilégier l'utilisation de savon liquide en distributeur et de serviettes en papier, plutôt que des essuies en tissus.

✓ Les ongles doivent être propres, courts et sans vernis. Le port de bijoux et faux ongles est proscrit.



✓ **Pour les professionnels**, le lavage des mains doit s'effectuer systématiquement dans les moments clés suivants :

- » le matin, avant l'arrivée du premier enfant,
- » après tout contact avec un parent,
- » avant de manger, de donner à manger ou de manipuler des aliments,
- » avant et après chaque change,
- » avant de prendre la température d'un enfant et après,
- » avant de préparer et d'administrer un médicament à un enfant et après,
- » avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné,
- » avant d'aller aux toilettes et après y être allé,
- » après avoir aidé un enfant à se moucher ou après s'être mouché, avoir toussé, éternué,
- » et chaque fois que c'est nécessaire !

✓ **Pour les enfants**, selon l'âge et autant que possible, le lavage des mains doit être pratiqué :

- » à l'arrivée dans le milieu d'accueil,
- » avant et après chaque repas,
- » avant et après la sieste,
- » après usage du petit pot,
- » après les jeux en extérieur.

✓ **En cas de souillure** par un liquide biologique (urines, selles, sécrétions nasales...), le lavage des mains à l'eau et au savon devra être suivi d'une désinfection avec un gel hydro-alcoolique.

Pas de gel hydro-alcoolique pour les enfants !



Il est possible d'utiliser des gels ou solutions hydro-alcooliques (SHA) en alternative au lavage des mains à l'eau courante et au savon. L'hygiène des mains par friction avec une SHA doit cependant être réalisée sur des mains sèches, non souillées, non poudrées. Lorsque les mains sont visiblement souillées, un lavage doux des mains (avec un savon liquide) doit systématiquement être effectué au préalable.

✓ **Dans votre milieu d'accueil, les instructions d'hygiène des mains doivent être affichées dans des lieux clés et bien visibles à la hauteur du regard**, à proximité des éviers, au-dessus du coin change, aux toilettes, dans la cuisine ou la kitchenette...

Vous trouverez tous les conseils utiles sur www.vousetesendebonnesmains.be

De même, il importe de rappeler régulièrement les mesures de prévention de transmission des virus respiratoires, à savoir :

- ✓ Si vous commencez à tousser ou que vous éternuez, couvrez-vous la bouche et le nez, soit dans le pli du coude, soit avec un mouchoir en papier à usage unique (donc à jeter après une seule utilisation et en se lavant les mains après usage). Ne vous couvrez pas avec la main car celle-ci sera alors contaminée et tout ce qu'elle touchera ensuite le sera également.
- ✓ Evitez le plus possible de mettre les mains au contact de la bouche, du nez et des yeux.
- ✓ Evitez les contacts rapprochés avec toute personne présentant des symptômes, tels que toux et éternuements, nez qui coule...

HYGIÈNE DES LOCAUX

Quelle différence entre nettoyer et désinfecter ?

Nettoyer, c'est rendre net et propre en surface, c'est se débarrasser de tout ce qui est terni, sali. Désinfecter, c'est détruire les agents infectieux (les microbes).

Un **nettoyage quotidien des sols et des surfaces avec un simple détergent (savon noir, savon de Marseille,...)** est nécessaire.

Une **désinfection est recommandée quotidiennement pour certaines surfaces critiques (les coussins à langer, les petits pots,...) et systématiquement en cas d'épidémie ou de souillures par des liquides corporels. N'oubliez pas les petites surfaces susceptibles d'être touchées avec les mains** : poignées de portes et fenêtres, interrupteurs, robinets, chasses d'eau, couvercle et siège des WC...



Comment effectuer la désinfection du sol et des surfaces ?

En présence des enfants, vous pouvez utiliser un produit désinfectant avec 70% d'alcool ou un produit à base d'ammonium quaternaire autorisé par le SPF Santé publique. A cet effet, vous pouvez consulter la liste des produits biocides autorisés en Belgique, via le lien suivant :

<http://docs.health.belgium.be/ActiveProducts.pdf>

ATTENTION : tous les ammoniums quaternaires n'ont pas la même efficacité contre les différents agents infectieux (bactéries, virus...). Si vous êtes en période d'épidémie ou si vous faites face à un microbe particulier, lisez bien le mode d'emploi et demandez conseil auprès de votre Référent Santé qui vous aidera dans le choix du produit à utiliser.

En dehors de la présence des enfants, vous pouvez utiliser de l'eau de javel (eau de javel à 12°, 30ml dans 1 litre d'eau), avec un temps de pose de 5 minutes. Utiliser la solution le jour de la préparation de la dilution.

L'eau de javel est le produit le plus efficace et le moins cher.



Précautions d'usage de l'eau de javel :

- ✓ Toujours utiliser des gants.
- ✓ Ne pas laisser l'eau de javel et autres produits désinfectants à portée des enfants.
- ✓ Ne jamais utiliser l'eau de javel en présence des enfants.
- ✓ L'eau de javel doit toujours être utilisée seule dans de l'eau froide (entre autres pour éviter le dégagement de vapeur toxique). Il ne faut donc pas la mélanger avec un autre produit d'entretien.
- ✓ Ne pas mélanger l'eau de javel avec des solutions acides ou ammoniacales, ni les utiliser de manière successive. Cela entraînerait une réaction chimique qui dégage des gaz chlorés très toxiques.
- ✓ Diluer en versant les 30ml d'eau de javel dans le litre d'eau et non l'inverse !
- ✓ Les vapeurs sont irritantes et même toxiques pour le système respiratoire. Ouvrir les fenêtres et aérer la pièce pendant l'utilisation.
- ✓ L'eau de javel est corrosive et toxique. Elle peut provoquer des brûlures sur la peau et les yeux, surtout sous forme concentrée. En cas de brûlure sur la peau, laver à l'eau. En cas de projection dans les yeux, rincer abondamment à l'eau et consulter un ophtalmologue. En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir, contacter le centre Antipoison au 070 245 245.

Les poubelles peuvent également être une source de contamination. Elles doivent être évacuées et désinfectées quotidiennement

De plus, il est primordial d'aérer les locaux pour renouveler l'air et éliminer les polluants intérieurs. Il est recommandé d'ouvrir les fenêtres minimum 2 à 3 fois par jour pour aérer les pièces et ce, durant minimum 15 minutes à chaque fois.



Une attention particulière doit également être portée au lavage des jouets et du linge :

- En ce qui concerne les jouets : les laver régulièrement. Si c'est possible, les mettre au lave-vaisselle à 60°, durant 30 min.
- En ce qui concerne le linge (draps, sacs de couchage) et autres textiles (bavoirs, essuies, gants de toilette,...): les laver idéalement à 90° et au minimum à 60.

Certains virus peuvent être présents dans les selles et autres liquides biologiques. Dès lors, il convient d'être particulièrement attentif lors du change de l'enfant. Il est donc recommandé de :

- ✓ Se laver les mains après chaque change.
- ✓ Désinfecter les surfaces utilisées lors du change (cousin à langer, table à langer, ...).
- ✓ Utiliser des gants jetables, en cas de selles liquides.
- ✓ Utiliser une poubelle à pédale munie d'un couvercle et d'un sac hermétique.

En cas d'épidémie, il est important de renforcer ces mesures d'hygiène, tant individuelle que du milieu d'accueil. L'application de ces principes est essentielle dans la prévention des maladies transmissibles.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Flash Accueil N°5 : Le lavage des mains
- Flash Accueil N°26 : L'hygiène des mains, une pratique essentielle en toute saison !
- Flash Accueil N°33 : Le choix des biocides (produits désinfectants)
- Brochure « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance » pp.15-28 – ONE 2019
- Fiches Santé pour les accueillant(e)s « Hygiène des locaux » ONE 2019
- Brochure « L'air de rien, changeons d'air ! Fiche « comment entretenir un milieu d'accueil ? » Nettoyage – désinfection ONE 2017
- Brochure « A l'eau les mains ! » ONE

Dr Kathlyn RODIERE
Responsable du pôle Santé en collectivité
Mélanie LESTERQUY
Collaboratrice du pôle Santé - Direction Santé ONE

LE POTAGE DONNÉ AUX NOURRISSONS EN MATINÉE : UNE FAUSSE BONNE IDÉE !

Cet apport en légumes ne répond pas aux besoins nutritionnels spécifiques des bébés.

Le potage est un aliment hypocalorique qui n'apporte pas les nutriments¹ nécessaires au bon développement de l'enfant. Seul le lait (maternel et infantile) pourra fournir les calories et les différents nutriments en quantité et en qualité adaptées aux nourrissons. **C'est de lait dont les nourrissons ont besoin en matinée.** Il faut d'ailleurs toujours se rappeler que le lait reste l'aliment de base durant la première année de vie.

De façon « théorique », un nourrisson qui a une diversification alimentaire bien installée² a besoin de 600 ml de lait par jour. Nous conseillons de répartir cette quantité en 3 prises afin de respecter la capacité de l'estomac, qui est d'environ 180 à 200 ml, de 6 à 12 mois. L'écart « moyen » entre deux prises de lait est d'environ 3h, lorsque le bébé est éveillé (donc en dehors des périodes de sieste). Pourtant, il est encore fréquent d'entendre des professionnels ou des parents parler de 4h. Ce laps de temps moyen de 3 h doit être considéré comme un repère et non comme une durée « formelle » car **ce qui primera sera l'observation du nourrisson et le respect de son rythme.** Une attention particulière doit être apportée aux bébés qui passent de très longues journées en milieux d'accueil. Ces nourrissons, qui arrivent très tôt le matin et/ou repartent très tard le soir, doivent recevoir des biberons de lait maternel ou infantile dans la matinée et/ou en fin de journée.

Sur le terrain, on observe également que le potage donné aux bébés, pour les faire « tenir » jusqu'au dîner, **réduit généralement la quantité de lait totale consommée sur la journée, avec comme conséquence, pour certains enfants, un ralentissement de leurs courbes staturo-pondérales³ et/ou la réapparition des réveils nocturnes.**

EN CONCLUSION : Le potage n'a pas sa place dans l'alimentation du nourrisson. Et jusqu'à l'âge d'un an, le maintien de 5 repas par jour, via l'alimentation diversifiée et l'apport d'environ 600 ml de lait maternel ou infantile, permet d'assurer les besoins nutritionnels des nourrissons. Le respect du rythme aidé par l'observation du nourrisson participera à leur bien-être.

Cellule diététique de l'ONE

POUR EN SAVOIR PLUS sur les rythmes du nourrisson : Flash Accueil N°14 « L'alimentation lactée des bébés dans les milieux d'accueil »

¹ Les nutriments sont les substances nutritives présentes dans les aliments et les boissons. Il s'agit des protéines, lipides, glucides, des vitamines (A, B, C, D, ...) et sels minéraux (calcium, fer, ...).

² Nous désignons les nourrissons qui consomment les deux repas (de fruits et de légumes) « complets », c'est-à-dire sans nécessité d'un complément de lait en fin de repas.

³ Le retard de croissance staturo-pondérale est un terme médical désignant une croissance insuffisante sur le plan de la taille et/ou du poids, durant la phase de développement de l'enfant.



CANICULE :

METTRE EN PLACE UN ACCUEIL PROPICE AU BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Au cours de l'été, la température extérieure peut atteindre des valeurs très élevées qui peuvent se répercuter sur la température intérieure du bâtiment et le bien-être de ses occupants.

On appelle, **vague de chaleur** ou **canicule**, un réchauffement important de l'air pendant quelques jours à quelques semaines, avec ou sans averses intermittentes. Ces canicules sont de plus en plus fréquentes ces dernières années et les milieux d'accueil sont amenés à devoir gérer ces situations plus souvent qu'avant, alors que les bâtiments ne sont pas toujours conçus pour rester frais.

Au niveau de notre métabolisme, nous disposons d'un système de régulation de la température corporelle qui maintient celle-ci à un niveau constant, grâce notamment à la transpiration. En cas de chaleur trop importante ou de longue durée (surtout si l'humidité ambiante est élevée), transpirer ne suffit pas et la température corporelle peut s'élever. Ce sont donc des moments critiques qu'il faut savoir gérer en milieu d'accueil car les enfants sont particulièrement à risque de coup de chaleur et de déshydratation.

Dans cet article, nous faisons le tour de la question pour **proposer des moyens de se préserver de la surchauffe**, aussi bien par **les équipements** permettant de garder les locaux au frais, que par **les bonnes attitudes à adopter auprès des enfants**.

GARDER LA FRAÎCHEUR DU BÂTIMENT

✓ ADAPTER SON COMPORTEMENT D'OCCUPATION :

- Repérer l'orientation par rapport au soleil et savoir à quelle période de la journée une pièce est exposée.
- Éviter d'ajouter des sources de chaleur dans les pièces, via des appareils électriques.

✓ BARRER LA ROUTE AUX RAYONS DU SOLEIL :

- Dans la journée, aux heures les plus chaudes, il est conseillé de fermer portes et fenêtres et de tirer les rideaux/les stores pour empêcher la chaleur d'entrer.
- Privilégier les protections solaires qui se trouvent à l'extérieur des bâtiments (stores, volets, auvents,...) et qui arrêteront les rayons du soleil avant qu'ils ne puissent chauffer les vitres des fenêtres. Les protections solaires intérieures sont beaucoup moins efficaces.

✓ AÉRER ET RENOUVELER L'AIR :

Amener de l'air frais dans le bâtiment en ouvrant les fenêtres, tôt le matin ou tard le soir, voire, si cela est possible en toute sécurité, la nuit, via des fenêtres ne donnant pas sur la rue.

Cette aération naturelle permettra également de renouveler l'air, élément indispensable pour un intérieur sain et un bon confort d'occupation. Pour rappel, l'air intérieur est souvent plus pollué que l'air extérieur¹.

¹ Voir coffret « L'air de rien, changeons d'air ! » - Fiche « Pourquoi et comment renouveler l'air d'un milieu d'accueil ? » ONE 2016

☑ **RAFRAÎCHIR L'AIR AMBIANT :**

LES VENTILATEURS

Pendant la journée, l'utilisation de ventilateurs peut être une solution à la surchauffe. Privilégier **les ventilateurs de plafond**, qui brassent l'air de toute la pièce.

Les ventilateurs sur pied peuvent être utilisés, même si leur efficacité est moindre. Attention dans ce cas à ce qu'ils ne soient pas accessibles pour les enfants et que ceux-ci ne soient pas dans le courant d'air brassé.



Comment ça marche ?

Le ventilateur n'apporte pas d'air frais, il brasse l'air présent dans la pièce.

Par cette action, il peut aussi renforcer l'effet de l'aération naturelle.

Par le mouvement rotatif des pales, il accélère l'évaporation de la sueur sur la peau, ce qui donne une sensation de fraîcheur.

Le saviez-vous ?

Les ventilateurs sur pied peuvent engendrer un peu de chaleur s'ils sont branchés sur une prise de courant. Il est inutile de laisser tourner ce type de modèle en l'absence d'occupants dans la pièce.



Informations importantes concernant les systèmes de ventilation et d'aération des milieux d'accueil durant la crise sanitaire en annexe.



RENCONTRE

Où la température reste confortable, même en pleine canicule

Rencontre avec Mme SIMON, directrice de la Crèche « Royale Le Nid », à Ixelles (Bruxelles)

Dans cette structure, qui peut accueillir jusqu'à 110 enfants, répartis en 6 sections, plusieurs méthodes sont utilisées pour garder le bâtiment frais.

Le bâtiment (1911) a une **conception** qui le rend agréable à occuper en cas de temps chaud. Mme SIMON nous indique : « *Il n'y a pas de problème de surchauffe, même quand il fait très chaud dehors. Les murs sont épais, on a de très hauts plafonds, beaucoup de fenêtres et donc une capacité d'aération très, très bonne. On a de petites fenêtres battantes au-dessus donc on peut toujours [aérer] même quand les enfants sont présents, ils n'ont pas l'air [directement sur eux].* »

Dans 4 des 6 sections, **l'aération par ouverture des fenêtres** est la seule technique nécessaire pour atteindre les températures recommandées. Cette aération permet également de chasser les polluants à l'extérieur et d'amener un air neuf.

Dans la journée, portes et fenêtres sont fermées et les tentures sont tirées. La section munie d'une baie vitrée est protégée par une tente solaire.

2 sections, celles des « bébés 2 » et des « grands 2 », ont été équipées, il y a environ 25 ans, de plusieurs **ventilateurs de plafond** chacun, réparti de manière à maximiser le brassage de l'air.

Ces appareils sont utilisés « *surtout l'été pour la chambre des « grands 2 ».* Chez les « bébés 2 » c'est déjà un petit peu au printemps, dès que la chaleur revient ».



Pourquoi dans ces sections ?

Chez les « bébés 2 », le plafond est plus bas et chez les « grands 2 », le haut plafond a permis la construction d'une mezzanine où se passent les temps de repos. A cet endroit, « la hauteur de plafond est vraiment basse. ». Dans ces deux espaces « on sent vraiment l'intérêt [du ventilateur] ».

Les ventilateurs procurent une réelle sensation de bien-être, comme nous le confie la directrice « Si on oublie de les mettre en route on se rend compte tout d'un coup qu'il fait lourd et puis il suffit de les mettre en route et on sent rapidement la différence. On le voit dans l'état des enfants aussi. Ils se sentent mieux, on le voit chez les bébés. Je n'ai pas chiffré la différence [de température] mais en tous cas, le ressenti est agréable ». La section des « bébés 2 » est d'ailleurs « l'une des plus agréables en été ».

En-dehors de la température, nous nous sommes posé la question d'une éventuelle nuisance sonore lors de la rotation des ventilateurs. Mme SIMON nous rassure : « ça n'a jamais posé problème. Parce qu'il y a différents niveaux de vitesse et donc quand [les puéricultrices] veulent vraiment « donner un coup » d'aération, elles mettent au maximum.

Quand les enfants sont là, évidemment elles diminuent.

Pareil pour les bébés, elles ne vont pas mettre au maximum quand il y a des enfants au sol. ».

Le modèle de ventilateur de la crèche possède 5 vitesses. Seules les vitesses 1 et 2 sont utilisées en présence des enfants. Les vitesses plus rapides sont utilisées le matin pour maximiser l'aération naturelle.

Quel entretien pour un tel équipement ?

« Chaque année au printemps, quand on va commencer [l'utilisation], les ouvriers les nettoient et resserrent les vis ». Cet entretien annuel est la seule démarche à effectuer pour un système sûr et performant.

En dehors des solutions techniques, la Crèche « Royale Le Nid » a également réfléchi à son organisation, en équipe. Mme SIMON nous explique : « En temps de canicule, ce qui se fait beaucoup en dehors de la section des tout-petits, c'est un accueil à l'extérieur [le matin]. Comme on a un grand espace de jardin, s'il fait très chaud, même à 7h30 quand on ouvre, les puéricultrices vont accueillir dans le jardin et pendant tout le temps de début de journée où elles sont dehors avec les enfants, elles aèrent énormément leurs sections et puis, elles ferment pendant les périodes de chaleur. Et on ne ressort et on ne réouvre les fenêtres et les portes, qu'en fin de journée ».

LES SYSTÈMES DE CLIMATISATION

Si, malgré les mesures ci-dessus, un système d'air conditionné ou un climatiseur s'avère nécessaire dans le milieu d'accueil pour atteindre les températures recommandées, voici quelques points d'attention :

- ✓ éviter que l'air pulsé par l'appareil soit dirigé directement sur les enfants,
- ✓ s'assurer d'un bon entretien du climatiseur. Un entretien, inadéquat ou trop peu fréquent, peut avoir des conséquences fâcheuses pour la santé, comme la diffusion de légionellose², notamment pour les systèmes centralisés,
- ✓ veiller à respecter les instructions d'utilisation,
- ✓ régler le climatiseur de façon à ce qu'il fasse toujours plus frais dans l'espace repos que dans l'espace d'activités,
- ✓ veiller à maintenir, entre les différents espaces intérieurs, une amplitude thermique maximale d'environ 5°C,
- ✓ contrôler régulièrement le taux d'humidité de la pièce climatisée avec un hygromètre lors de l'utilisation de l'appareil. Certains systèmes ont tendance à assécher l'air, ce qui peut mener à une irritation des muqueuses (gorge, nez,...), un dessèchement de la peau et donc un inconfort des enfants, en particulier pendant un temps de repos. D'autres systèmes vont au contraire charger l'air en humidité. Un taux d'humidité relative optimal est compris en 40 et 60%³.

La climatisation, pour être efficace, doit fonctionner toutes fenêtres fermées.

Il est à noter que la climatisation ne peut être considérée comme une panacée pouvant régler les erreurs de conception ou de gestion d'un bâtiment⁴. De même, il est important de différencier climatisation et renouvellement de l'air : la climatisation n'a pas pour vocation d'amener un air frais et neuf à l'intérieur.

2 TYPES PRINCIPAUX DE CLIMATISATION EXISTENT :

- La climatisation **centrale**, pour tout le bâtiment.

Le système centralisé en hauteur est à privilégier car l'air chaud monte, il est donc plus efficace.

- La **climatisation d'appoint**.

Plusieurs systèmes existent. Pour ce type de climatiseur, il revient à l'utilisateur de vider régulièrement le bac d'eau pour éviter tout risque de contamination.

Ces appareils ne pouvant s'installer au plafond, il faut être particulièrement attentif à ce que les enfants ne soient pas dans le flux d'air et n'aient pas accès au système, ni au cordon d'alimentation.

² Voir Coffret « L'air de rien, changeons d'air ! » - Fiche Les légionelles - ONE 2016

³ Voir Fiche Humidité-Moisissures « L'air de rien, changeons d'air ! » et chapitre sur la température ambiante et l'humidité relative p. 30

⁴ Brochure « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance » ONE 2019

⁴ Impact sanitaires des installations de climatisation, ANSES, 2004, p.32

UNE TEMPÉRATURE MAXIMUM IMPOSE-T-ELLE LA FERMETURE DU MILIEU D'ACCUEIL ?

Il n'y a pas de température maximum qui impose une fermeture mais si les conditions d'accueil deviennent trop difficiles (selon des caractéristiques propres à chaque milieu d'accueil, type de bâtiment, isolation insuffisante, orientation plein Sud et grandes baies vitrées, par exemple), le milieu d'accueil devra en informer les parents afin qu'ils aient la possibilité d'offrir de meilleures conditions à domicile ou à l'extérieur du milieu d'accueil.

Pour les températures extrêmes, nous encourageons les accueillant(e)s à solliciter leurs responsables afin de voir quels choix sont possibles.

S'il faut en arriver à fermer le milieu d'accueil, il s'agira de s'assurer que les enfants ne seront pas soumis à des conditions encore plus défavorables à la maison. Cette décision doit donc être prise dans l'intérêt des enfants et des personnes travaillant dans les milieux d'accueil.

ASSURER LE BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Pendant les heures d'accueil, il faudra veiller à :

- ✓ habiller les enfants légèrement,
- ✓ donner régulièrement à boire de l'eau (toutes les 30 minutes, voire 15, en cas de forte chaleur), même si l'enfant n'en demande pas ; pour les plus grands, laisser à disposition les gobelets afin qu'ils puissent s'hydrater à la demande,
- ✓ donner à boire davantage, en cas de vomissements, diarrhées ou fièvre,
- ✓ éventuellement rafraîchir l'enfant : bain, serviettes humides,
- ✓ rester le plus possible à l'intérieur aux moments les plus chauds de la journée (entre 12h et 16h),

- ✓ les équiper d'un chapeau (ou d'un foulard sur la tête) et de lunettes de soleil, en cas de sortie à l'extérieur (sorties qui doivent rester limitées, tôt le matin, par exemple),
- ✓ pour les moments à l'extérieur, ne pas laisser les enfants jouer au soleil : aménager un endroit ombragé et bien ventilé (parasol ou tonnelle),
- ✓ suivre scrupuleusement les mesures d'hygiène alimentaire puisque le développement des bactéries dans les aliments et l'eau est beaucoup plus rapide par temps chaud.

COMMENT CHOISIR UNE BONNE CRÈME SOLAIRE (FOURNIE PAR LE MILIEU D'ACCUEIL OU LES PARENTS) ?

Il faut préférer les écrans minéraux aux filtres chimiques et utiliser des produits pédiatriques : émulsion E/H, c'est à dire avec phase grasse majoritaire, plus résistante à la transpiration, à l'eau et au sable.

Il faudra choisir un indice de protection élevé : FPS 30 minimum, FPS 50 pour les plus jeunes ou les phototypes sensibles (peau et cheveux clairs). Attention l'« écran total » n'existe pas : ne pas prolonger l'exposition même avec un indice de protection élevé !



Respecter les dates de péremption ! De manière générale, elle sera d'un an maximum. Noter la date quand vous démarrez son utilisation.

Il est toujours risqué de réutiliser le fond du tube de l'année précédente ; la crème ne sera plus aussi efficace car elle peut avoir été contaminée par du sable ou d'autres éléments et a potentiellement chauffé au soleil. Il est donc conseillé d'acheter en petite quantité sinon le risque de gaspillage est important. Si le parent amène lui-même la crème solaire, lui demander un petit tube NEUF et noter la date d'ouverture. De cette manière, la crème solaire périmée ou « altérée » ne sera pas utilisée.

EN CAS DE PIC D'OZONE

L'ozone est un gaz naturellement présent dans l'atmosphère. Cependant, en cas d'épisode de chaleur, sa concentration peut être plus importante et créer des irritations respiratoires. En cas de pic d'ozone (généralement annoncé par les infos-météo), il faudra éviter les activités physiques extérieures et pour les enfants présentant une affection respiratoire, il est parfois préférable de rester à l'intérieur (où les concentrations sont plus basses). Ces renseignements et les prévisions météorologiques sont disponibles sur les sites : www.health.fgov.be et www.irceline.be.

SI CERTAINS SYMPTÔMES APPARAISSENT VOUS DEVEZ RÉAGIR RAPIDEMENT...

Malgré l'application des recommandations habituelles, les jeunes enfants sont particulièrement à risque de coup de chaleur, d'hyperthermie et de déshydratation.

Des maux de tête, une **fatigue** et une sensation de **faiblesse**, des **nausées**, la **peau fraîche, pâle et moite**, une élévation plus ou moins importante de la **température corporelle**, des **étourdissements**...

QUE FAIRE ?

- ✓ lui rafraîchir la tête (le front, les tempes et le cou), les bras et le corps avec de l'eau,
- ✓ lui faire boire des solutions de réhydratation orale (ORS qui fait partie de la pharmacie de base conseillée en milieu d'accueil), par petites quantités,
- ✓ prendre sa température,
- ✓ surveiller et appeler le médecin si la température persiste ou si l'état de l'enfant ne s'améliore pas.

Si le coup de chaleur est plus important, le **pouls** peut s'accélérer, la température corporelle dépasser 40°C, la **respiration** devenir plus **difficile**, la **peau** devenir sèche, **rouge** et chaude, l'enfant peut devenir **confus** et une **perte de connaissance** est même possible. Il s'agit d'une **URGENCE MÉDICALE**.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Flash Accueil N° 20 : « Le soleil, ombres et lumières »
- Brochure « La santé dans les milieux d'accueil » p.31 - ONE 2019
- Brochure « Une infrastructure au service du projet d'accueil » ONE 2018
- Coffret « L'air de rien changeons d'air ! » ONE 2016
- www.palou.be : « Le petit garçon qui voulait devenir l'ami du soleil »

Isabelle DELINTE,
Référente Santé ONE

Héloïse PAPILLON,
Cellule eco-conseil





USAGE DES LANGES LAVABLES EN COLLECTIVITÉ : RETOUR VERS LE FUTUR !

Parents et milieux d'accueil se préoccupent de plus en plus de leur impact environnemental. Cela se traduit notamment par un questionnement sur le choix de langes que porteront les bébés pendant plus de deux ans et demi. Langes jetables ou langes lavables ?

Le choix des langes lavables est principalement motivé par une réflexion sur l'impact environnement-santé des couches : production ou non de déchets, composition plus ou moins naturelle et effets/impacts ou non sur la santé, durabilité. L'enjeu économique apparaît en second dans les critères de choix.

- Un enfant est changé en moyenne 5X/jour (+ 2 à la maison)
- L'acquisition de la propreté se fait aux alentours de 2,5 ans
- Un bébé aura besoin d'environ 6300 couches

Le secteur des langes est « juteux » et les entreprises de langes jetables n'arrêtent pas d'innover pour continuer à être compétitives face à la demande des parents : moins de colorants, label oekotex¹, moins de blanchiment au chlore... Néanmoins, ces langes restent composés en majorité de plastique. D'autres innovations posent question : lotion hydratante intégrée, témoin d'humidité, super absorbant.

Les producteurs de langes lavables ne sont pas en reste. Les modèles ont beaucoup évolué depuis ceux utilisés par nos grands-parents. Ces 10 dernières années, l'évolution est d'ailleurs assez remarquable. L'offre s'est diversifiée, tant au niveau du choix des modèles (tailles évolutives ou multi tailles, différents systèmes de fixation), qu'au niveau des matières proposées (coton, coton bio,

chanvre, bambou, microfibre), du lieu de production (locale ou internationale) et des modalités d'usage : on peut les acheter, les louer, en ligne ou dans des boutiques spécialisées. De plus, les dernières générations sont davantage confortables, performantes et ergonomiques.

Intéressons-nous de plus près à l'usage des langes lavables en collectivité...

QUELLE EST LA POSITION DE L'ONE SUR LE SUJET ?

Tout enfant a le droit d'être accueilli dans un milieu d'accueil. Cependant, il revient à ce dernier de décider des modalités d'organisation durant la période d'accueil et en fonction de ses possibilités, de choisir d'utiliser ou non des langes lavables.

Par rapport à la question de l'utilisation des langes réutilisables en collectivité, l'ONE ne donne donc pas de directive particulière et soutient une stratégie d'adhésion plutôt qu'une injonction contraignante.

L'ONE favorise la sensibilisation, l'information et l'accompagnement, plutôt que la contrainte.

Pratiquement, ce sont les Coordinateurs accueil, Agents conseil, Référents santé présents sur le terrain qui peuvent favoriser le dialogue entre parents, milieu d'accueil et Pouvoir Organisateur.

¹ Oeko-Tex 100 est un label international créé en 1992 pour les tapis et autres textiles. Ce label garantit que le produit fini ne contient aucune substance toxique. Ce label s'intéresse tant aux fibres synthétiques que naturelles. Le label est géré par l'Association internationale Oeko-Tex, qui se charge également des contrôles.

Nous sommes partis à la rencontre de professionnels et de parents pouvant témoigner de leurs expériences sur cette thématique :

Que feriez-vous comme recommandation au sujet de l'utilisation des langes lavables en milieu d'accueil ?

- *Essayer puis, évaluer et se concerter en équipe.* Crèche Sainte-Anne à Etterbeek.
- *Le point central, c'est l'hygiène.* Madame CLOES, accueillante indépendante à Bruxelles.
- *Informier davantage les professionnels de l'ONE sur les liens entre écologie, santé et économie.* Madame EL BOUZAKHI, accueillante indépendante à Bruxelles.
- *Mauvaises odeurs et langes lavables, ce n'est pas une fatalité. Il y a des raisons et des solutions.* Co-accueil « Les petites grenouilles » à Hombourg.
- *Parler avec les puéricultrices des impacts ou non sur la santé des langes jetables, versus lavables.* Clarisse, maman.
- *Les conditions de collaboration clairement établies dès le départ favorisent le dialogue avec les parents.* Crèche « Ile aux trésors » à Wavre.
- *Avoir des outils facilitateurs pour les milieux d'accueil : un texte c'est bien, des images c'est mieux.* Céline, maman.



Crèche Sainte-Anne, Etterbeek

RETOUR D'EXPÉRIENCES ET FACTEURS DE RÉUSSITE

Quelles sont les motivations des milieux d'accueil ?

100 % des structures rencontrées qui acceptent les langes lavables des parents pointent, comme première motivation, le souhait de soutenir les parents dans leur choix.

« Je me suis dit que je devais motiver la maman. Si je lui demande d'acheter des couches jetables, elle va arrêter son projet de langes lavables. »
Mme EL BOUZAKHI, accueillante indépendante.

« C'est un choix des parents, comme le choix du lait en poudre. En tant que crèche, cela nous semblait « creux » de refuser MAIS nous avons mis en place quelque chose pour que cela tourne clairement. »
Crèche Sainte-Anne.

Les milieux d'accueil qui proposent d'entrée de jeu cette possibilité, soit en l'indiquant dans un des documents officiels de la structure, soit en le proposant systématiquement lors des entretiens, s'inscrivent également dans une démarche plus large de diminution de leur impact environnemental.

« Soutenir les parents qui ont décidé de ne pas mettre de plastique sur la peau de leur enfant, ça a un sens, comme proposer une alimentation saine. »
Mme EL BOUZAKHI, accueillante indépendante.

Cette proactivité leur permet de répondre d'emblée à une demande de plus en plus grande et pourquoi pas, motiver d'autres parents.

La motivation économique/écologique, via la diminution des déchets, se retrouve davantage dans les plus petites structures, de type accueil familial. En effet, l'impact sur la diminution des poubelles d'un enfant portant des couches lavables est directement plus perceptible que dans les structures importantes qui accueillent 1 ou 2 enfants par section portant des langes lavables.

« Avec les langes jetables, c'est moi qui garde les déchets, les lavables me font moins de poubelles. »
Mme CLOES, accueillante indépendante.

« Ici, ce sont des poubelles à puces, c'est par kilo. À la place d'avoir énormément de kilos, avec les langes lavables, nous avons par semaine un petit sachet comme cela (elle montre une hauteur de 30 cm). »
Co-accueil de Hombourg.

Langes des parents ou fournis par le milieu d'accueil ?

Il y a deux façons d'envisager l'usage des couches réutilisables en collectivité : soit la structure d'accueil accepte d'utiliser des langes lavables amenés et gérés par les parents, soit le milieu d'accueil propose ses propres langes lavables aux enfants qui fréquentent la structure. La gestion des couches est sous la responsabilité du milieu d'accueil.

Pour l'instant, en Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est la première configuration qui est la plus rencontrée.

Avec les langes des parents

Au travers des retours d'expériences des structures qui acceptent les langes des parents, nous avons pu mettre en exergue quelques facteurs de réussite transposables ailleurs.

1. Un travail d'équipe

Il n'est pas facile d'avoir l'adhésion totale d'une équipe sur tous les projets.

Il est toutefois démontré qu'informer, sensibiliser le plus grand nombre, entendre les réticences, répondre au maximum de questions aident à diminuer les aprioris. Une phase de test permettra également à une démarche de s'installer progressivement dans la structure.

L'assistante sociale de la crèche Sainte-Anne explique que cela lui « *tenait à cœur que la crèche devienne plus verte* » mais qu'elle a appris à tenir compte du rythme de la crèche afin que le projet puisse être pérenne. Par conséquent, dans cette structure, les projets pilotes sont d'abord expérimentés dans les sections volontaires au sein desquelles les puéricultrices sont moteurs, avant de faire l'évaluation et d'étendre ou non le projet à l'ensemble de la crèche. À ce propos, le témoignage d'une puéricultrice concernant l'usage des langes lavables est intéressant :

« *Ça me dégoûte un peu, en fait. Au départ, je prenais avec des gants. Maintenant, je connais le petit, donc je pense que cela change un peu la donne quand même... De toute façon, je n'ai pas le choix, on accepte [les langes lavables], c'est une décision qu'on a prise ensemble. Comme, à mon avis, il y a des choses que je dois aimer et que d'autres ne doivent pas aimer.* »

2. La compréhension mutuelle - le dialogue

Dans le cas de figure où les parents amènent des langes lavables en structure d'accueil, le dialogue et la compréhension mutuelle restent les éléments centraux de réussite.

« *A la base, je ne suis pas du tout pour mais j'en ai un [enfant qui porte des langes lavables], je me suis habituée, je le fais. Je le fais parce que la maman me l'a demandé. C'est le respect du choix des parents et en retour, on a une discussion. Quand ce n'est pas possible, elle accepte de pouvoir faire autrement. Je me sens aussi respectée dans mon travail et cela est indispensable. Je vois bien que les parents sont super contents que cela se passe bien. C'est le début d'une bonne relation entre nous.* » puéricultrice, crèche Sainte-Anne.

Clarisse, maman, pointe comme élément facilitateur, outre son organisation et son enthousiasme, le fait d'avoir compris l'intérêt des puéricultrices.

« *Durant les échanges, j'expliquais les substances présentes dans une couche jetable versus les couches lavables. Donc moins de fesses irritées ou sensibles... C'était parlant pour les puéricultrices, plus que la question écologique.* »

La plupart des milieux d'accueil tentent de respecter au maximum les choix et demandes des parents. Cependant, il nous est de nombreuses fois revenu que le dialogue avec un petit nombre de parents pouvait être rompu suite à des expériences malheureuses avec des couches lavables.

Un accord préalable permet donc de pouvoir baliser en amont et dans la grande majorité des cas, prévenir des difficultés.

Au sein de la structure d'accueil, un réaménagement du coin change est peut-être nécessaire pour envisager cette pratique, tout en gardant la même fluidité dans le travail.

3. Prévoir des modalités de fonctionnement claires

Que ce soit dans le Contrat d'accueil pour les modalités pratiques, que ce soit via une information écrite dans le projet d'accueil ou un accord préalablement signé entre les deux parties concernées ou encore une période d'essais proposée, il semble primordial que, pour la bonne collaboration entre parents et milieux d'accueil, des balises de fonctionnement soient établies en amont de l'accueil.

« *Nous avons mis en place quelque chose pour que cela tourne, une liste de matériel à fournir en rentrant à la crèche. C'est écrit clairement dans le projet pédagogique qui est envoyé aux parents quand ils sont sûrs d'avoir une place... et c'est rassurant pour tout le monde* », explique la directrice de la crèche Sainte-Anne.

La période d'essai proposée par une des accueillantes rencontrées lui permet de tester la collaboration avec les parents. Et de pouvoir le cas échéant, réadapter les choses avant de se lancer à plus long terme dans l'usage des langes lavables de la maison.

Il a été constaté dernièrement à la crèche « Ile aux trésors » que la motricité d'un bébé était entravée par l'épaisseur de son lange. « *Nous avons eu une discussion avec la maman qui nous a fourni un autre modèle qui ne posait pas ce problème. La discussion a été positive* » poursuit Bénédicte d'HUART, infirmière à la crèche l'île aux trésors, parce que les conditions étaient mises dès le départ. »

« *Si tu n'as pas l'âme d'un militant, tu es vite découragé. Nous, on l'a été. Je n'ai pas trouvé l'énergie de faire une sensibilisation, je découvrais déjà moi-même.* », explique Céline, maman d'U. qui a porté des langes lavables à domicile mais pas en crèche. « *Je pense que ce qui aurait aidé le milieu d'accueil, c'est d'avoir une marche à suivre, une petite méthode, des choses qui auraient déjà été éprouvées ailleurs.* »

Accord Parents-crèche concernant les langes lavables

Les entretiens avec les milieux d'accueil qui acceptent les langes lavables et avec les parents qui en utilisent, confirment le besoin, voire la nécessité, de proposer en amont l'accord de fonctionnement entre les parents d'un enfant utilisant des langes lavables et le milieu d'accueil.

Afin de répondre à la demande, voici, ci-après, des éléments pouvant aider à la rédaction d'un tel document. Il est conseillé à chaque structure de rédiger sa propre charte en fonction de sa réalité. Un document A4 semble être idéal.²

LANGES LAVABLES : ACCORD DE FONCTIONNEMENT

Chers parents,

Vous souhaitez que nous changions votre enfant avec des langes lavables, comme vous le faites à la maison. En tant que crèche sensible à son empreinte écologique, nous acceptons de vous suivre dans ce projet.

Cependant, afin que tout se passe au mieux pour vous et pour les puéricultrices et en gardant au centre des préoccupations le bien-être de l'enfant, nous voudrions nous accorder avec vous sur certains points.

Au niveau des modalités pratiques :

- *La manipulation peut être différente d'un modèle à l'autre, prévoir un temps pour s'y accoutumer. Un (ou plusieurs) entretien-démonstration sera prévu entre les parents et les puéricultrices en charge de l'enfant.*
- *Le personnel de la crèche s'engage à vérifier plus fréquemment si l'enfant doit être changé (afin d'éviter de potentielles rougeurs et irritations au niveau du siège).*
- *En cas de selles, le lange sera juste retourné au-dessus de la poubelle/des toilettes avant d'être déposé dans le contenant prévu à cet effet.*
- *Les couches fournies seront impeccables, c'est-à-dire parfaitement sèches, propres, sans odeur. (Pensez au décrassage)*
- *Une période de testing (1 semaine, 15 jours ou 1 mois) est proposée au terme de laquelle le point sera fait entre les parents et l'équipe des puéricultrices avec un objectif constructif/d'amélioration.*

À apporter à la crèche :

- *Une quantité suffisante de langes par jour (5 minimum) afin de pouvoir changer votre enfant autant que nécessaire.*
- *Un choix de langes qui n'entravent pas le développement psychomoteur de l'enfant sera privilégié.*
- *Une poubelle hermétique ou un sac pouvant bien se fermer pour mettre les langes souillés, sans entraîner d'odeurs désagréables.
Cet élément sera lavé régulièrement/quotidiennement.*
- *Si les langes sont fournis par le milieu d'accueil : nous gardons la possibilité d'utiliser des langes jetables si nécessaire (diarrhées multiples, manque de langes lavables, imprévus éventuels...)*
- *Si les langes sont fournis par les parents : apporter 5-8 langes jetables qui seront utilisés, si nécessaire (diarrhées multiples, manque de langes lavables, imprévus éventuels...).*
- *Les langes seront préparés à l'avance pour que les puéricultrices ne perdent pas de temps.*

Autre(s) point(s) à ajouter

Dans ces conditions-là, nous, (ou de nombreux milieux d'accueil) avons(ont) pu expérimenter que tout se passait positivement.

Bienvenue à la crèche !

Pour accord :

Signature des parents

Signature du milieu d'accueil

Les langes lavables de la structure sont proposés aux enfants



Co-accueil « Les petites grenouilles », Hombourg

En 2009, Bruxelles Environnement lançait un projet pilote impliquant deux crèches bruxelloises : « *Introduire les langes lavables en milieu d'accueil* ». L'idée était de fournir les structures en langes lavables et d'en proposer la gestion en interne. Ce projet n'a pas perduré dans le temps. Pourquoi ?

Ce qui a manqué dans ce projet-là, explique Jean-Marie SAVINO, prestataire de service pour ce projet, c'est de transformer le projet pilote en projet durable, le pérenniser **avec un changement au niveau du règlement ou du projet pédagogique de la crèche**. Il poursuit : « *C'était le premier projet. Depuis, j'ai accompagné pas mal de crèches en France et j'ai utilisé la même méthodologie mais en l'améliorant. Donc, on fait en sorte que, en transformant le règlement, même si le personnel ou la direction change, on garde le même tempo, les mêmes outils dans la durée. Cela se transforme alors en un projet avec une équipe qui est motivée, qui choisit, qui essaye et qui évolue dans son métier.* »

Les 2 vidéos, référées ci-dessous³, expliquent le processus global développé dans 2 projets d'accueil français. Différents acteurs, parties prenantes au projet sont interviewés : élus, responsables de la petite enfance, en passant par les responsables des structures, ainsi qu'une pédiatre.

FOCUS SUR UN PROJET ACTUEL : LE CO-ACCUEIL « LES PETITES GRENOUILLES »



Co-accueil « Les petites grenouilles », Hombourg

C'est dans le projet d'accueil que ce co-accueil annonce l'utilisation généralisée des langes lavables pour l'ensemble des enfants accueillis, langes qui sont fournis et gérés en interne.

De plus, « Les petites grenouilles » fournissent le matériel pour le change et le nécessaire pour la literie. Les repas sont faits sur place. Les parents doivent juste apporter un lange pour le retour à la maison et les effets personnels de leur enfant.

« J'ai fait un stage dans le cadre de ma formation de base. Puis, un remplacement de 6 mois à Saint Remy, chez Natur'enfants, qui propose des langes lavables depuis 5 années. Au début, je ne connaissais pas et c'est vrai, j'étais un peu dégoûtée. C'est en le travaillant que je me suis dit que c'était bien. »

Stéphanie GILLES, à l'initiative du co-accueil, a été assez audacieuse pour demander à sa commune un financement lui permettant de commencer son activité. Il est vrai que Plombières fait partie des communes wallonnes qui octroient déjà une prime de 150 euros aux parents qui font le choix d'investir dans les langes lavables pour leur nouveau-né. Suite à la demande de Stéphanie, la commune prend en charge 50% du montant des factures d'achats.

1. Avec les parents ?

La crainte du départ, c'est l'hygiène : si chaque enfant à ses propres culottes de protection, les inserts sont utilisés par tout le monde. Les parents sont très vite rassurés quand le mode de nettoyage, à 60°C, est explicité. Pour le moment, tous les parents ont adhéré au projet et semblent satisfaits, expliquent les accueillantes.

Les vêtements amples et pratiques sont plus que conseillés dans la structure.

« Les slims et les langes lavables ça ne va pas ensemble. »

Le coût journalier se situe dans la moyenne des accueillantes indépendantes, nous explique une des collègues. Si, au quotidien, cela peut paraître un coût élevé, sur une année, les parents constateront l'économie faite puisque dans cette structure, ils ne doivent rien acheter comme fourniture pour la structure d'accueil.

2. Manipulation et procédure de nettoyage : plus de temps ?

« Ce n'est pas plus difficile qu'un lange jetable. Au final c'est le même geste : un lange jetable, on le referme et on le met à la poubelle ; le lange lavable, on le referme et on le met dans la poubelle hermétique. »



Co-accueil « Les petites grenouilles », Hombourg

³ Couches lavables : un axe territorial de prévention des déchets – L'expérience de Chevilly-Larue : <https://www.youtube.com/watch?v=p0vJYsag5P4> L'expérience en Côte d'Or (parents-collectivité) : <http://www.ecotidiens21.fr/cms/videoCL>

La manipulation pour un change ne prend pas plus de temps. Concrètement, pour 14 enfants inscrits, Stéphanie et Céline tournent avec une centaine d'inserts et 3 X 14 culottes de protection. Deux machines de linges sales (couches, lingettes lavables, gants de toilette) tournent par semaine.

« C'est comme à la maison, on met dans la machine et c'est elle qui lave. On les lance en général le matin puis, le linge passe dans le séchoir, sauf pour les culottes de protection, qui sont étendues afin qu'elles ne s'abîment pas trop vite. On plie quand les enfants sont partis. »

L'espace d'accueil est vraiment ouvert, ce qui semble être un plus pour l'organisation. Les machines à laver se trouvent dans le coin change.

Enfin, pour que l'investissement soit rentable économiquement et n'entraîne pas de surcoûts environnementaux, notamment au niveau de l'utilisation de l'eau pour le nettoyage, il est impératif de suivre un protocole d'entretien rigoureux.

Voici quelques conseils :

- utiliser une machine à laver et un séchoir performants énergétiquement,
- utiliser la dose adéquate de produit de lessive,
- remplir la machine aux 3/4,
- laver à 60°C maximum.

RÉPONSES AUX QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

? **Peut-on faire quelque chose contre les mauvaises odeurs, les odeurs d'ammoniac ?**

Si les structures d'accueil rencontrées ont et ont eu des expériences très positives sans de fortes odeurs, la plupart ont également connu des situations d'odeur désagréable, liée à l'usage des linges lavables. L'hygiène est en cause dans certains cas ; dans d'autres, c'est le manque de communication. La difficulté de parler de ce sujet délicat avec les parents est également une constante.

Quelle explication donner et surtout comment s'en débarrasser ?

Les fibres du linge peuvent être encrassées et provoquer de fortes odeurs dès que le linge est souillé même s'il vient d'être lavé. L'encrassage peut s'expliquer par une mauvaise routine de nettoyage.

Il peut également être causé par la lessive utilisée (par exemple, à base de glycérine), par un taux élevé de calcaire dans l'eau ou par l'usage de crème pour le change en contact direct avec le tissu de la couche. Dans ce dernier cas, l'usage d'un voile de protection jetable en cellulose permet de préserver l'insert.

Comment procéder à un dégrassage ?

a. « Procéder d'abord à un lavage classique des couches ou des surcouches à 60 ou 40°C. Ensuite, faire une machine avec 1/2 verre de vinaigre blanc dans le compartiment à

lessive et une cuillère à soupe de cristaux de soude⁴ (ou à défaut du bicarbonate) directement dans le linge »⁵.

b. Faire tremper les couches propres dans de l'eau chaude, en y ajoutant 2/3 cuillère à soupe de percarbonate de soude/bicarbonate de soude. Laisser agir pendant 4 heures, puis faire une machine à 60°C, en cycle long, sans aucun produit.



Le saviez-vous ?

Le bicarbonate de soude (2/3 cuillère à soupe) utilisé pour un trempage ou directement dans la machine à laver (1 machine sur 3) peut également permettre de prévenir les mauvaises odeurs.

Le dégrassage peut également permettre de retrouver une meilleure absorption du linge quand ce dernier n'absorbe plus bien. L'apparition de rougeurs inexpliquées peut également être un signe.



Les érythèmes fessiers sont-ils plus fréquents avec les linges lavables ?

Béatrice TOUSSAINT, pédiatre allergologue⁶, explique « Je suis tout-à-fait pour [les couches lavables], en particulier dans ma spécialité d'allergologue, pour la prévention des allergies, des eczéma de contact [...] [avec les couches lavables] il y a une franche amélioration. [...] on a moins de produits de prévention, on utilise moins de corticoïdes pour les eczéma, moins de crèmes protectrices et ça, c'est un gros avantage. »

Alors pourquoi les rougeurs sont-elles parfois associées aux linges lavables ?

Les rougeurs peuvent apparaître sur les fesses d'un enfant qui ne serait pas changé régulièrement, assez souvent. Des inserts supplémentaires peuvent alors être utilisés, notamment la nuit, pour augmenter l'absorption du linge. Il est également primordial que les linges soient bien secs avant leur utilisation.



Quid des fuites ?

Afin d'éviter les fuites avec les linges lavables, il faut s'assurer que le modèle de linge corresponde bien à la physiologie de l'enfant, ne pas trop le serrer, vérifier que les inserts ne dépassent pas de la culotte de protection en plastique. Il faut également veiller à ce que l'enfant porte des vêtements amples. Un dégrassage est peut-être nécessaire pour maximiser l'absorption.



Quid du développement psychomoteur de l'enfant ?

Les linges lavables ne sont-ils pas plus épais, ne prennent-ils pas plus de place au niveau du bassin, n'y a-t-il pas plus de matière au niveau de l'entrejambe ? En d'autres termes, les linges lavables n'entravent-ils pas l'apprentissage des mouvements ?

Une puéricultrice de la crèche Sainte-Anne : « Cela dépend des marques. Par exemple, j. a une marque française que je n'avais jamais vue, ils sont vraiment petits ».

⁴ À utiliser avec des gants car corrosif

⁵ Mode d'emploi proposé par l'ADEME – « La couche lavable, l'essayer c'est l'adopter » - p.15

⁶ À la crèche « La Maison bleue » à Chevilly-Larue, France



Crèche Sainte-Anne, Etterbeek

La directrice poursuit : « Il y a des enfants qui se retournent moins vite que d'autres, qui sont moins toniques alors directement, on a tendance à mettre cela sur le dos du linge. Ma proposition est de privilégier l'observation. Elle reste de mise. Si on voit que le haut bouge et que le bas reste là, il faut se dire qu'il y a un souci ! »

A la crèche « île aux trésors », la structure d'accueil travaille avec une psychomotricienne qui a constaté que certains enfants gardaient les jambes trop écartées à cause de la largeur et de l'épaisseur de leur couche lavable. Elle explique également que ce problème-là n'est pas présent avec tous les modèles de couches réutilisables. C'est pourquoi cette crèche a noté, dans l'accord préalable signé avec les parents, la condition que le modèle utilisé n'entrave pas la liberté de mouvement de l'enfant.

L'espace du co-accueil de Hombourg bénéficie d'un chauffage au sol ; les enfants restent donc les jambes nues. « Vous pouvez regarder le petit garçon, ici, il marche sans aucun problème. Nous ne remarquons pas de gêne pour les enfants, ni pour les bébés, pour se retourner, se mettre à 4 pattes ou directement debout. »

Durant l'entretien, les accueillantes nous ont également confié qu'elles étaient très attentives à ce que le modèle porté corresponde parfaitement à la morphologie de l'enfant, à la largeur de ses cuisses. « Un modèle est principalement proposé. Mais il nous arrive d'acheter des inserts ou des culottes plus adaptés à un enfant ou à un autre. »

En conclusion, gardons en tête qu'il est important que le linge et les vêtements soient adaptés à l'enfant et lui permettent de se mouvoir librement. L'observation est primordiale.

DU POINT DE VUE ORGANISATIONNEL

De manière générale, s'il y a assez de linges, qu'ils sont préparés et que le modèle est pratique, il n'y a pas ou peu de charge de travail supplémentaire.

« Pour moi, il n'y a pas plus de travail que pour un autre. J'ai même moins de poubelles à sortir. Donc, c'est plus écologique. »

Ça ne demande pas plus d'effort parce que ce n'est pas moi qui les lave. À partir du moment où je dois mettre un linge dans un sac poubelle ou dans un sac

à ramener à la maison, c'est la même chose pour moi. »
Mme CLOES, accueillante indépendante.

« Pour le moment cela ne me demande pas plus de travail car les parents m'amènent les linges faits. Quand j'avais C., j'avais des linges 2 en 1 que je devais assembler le matin pour la journée. Cela me demandait un peu de travail en plus mais c'est mon travail de m'occuper des linges des autres aussi. Je ne trouvais pas que je gaspillais mon temps. » Puéricultrice, crèche Sainte-Anne

La charge de travail est néanmoins à évaluer par chaque structure d'accueil, par chaque section car elle dépend aussi du contexte.



Crèche Sainte-Anne, Etterbeek

Une des craintes souvent entendues est la place que pourraient prendre les couches lavables dans le coin change.

Pour les couches propres, toutes les structures rencontrées utilisent la même disposition de rangement pour les deux types de linges, c'est-à-dire disposées dans le rangement personnel prévu pour chaque enfant.

Et pour les couches sales alors ?

Comme pour les linges jetables, il est important d'avoir des contenants pour couches souillées qui ferment bien pour des questions d'odeur et d'hygiène.

Les photos l'illustrent : les sacs hermétiques sont une solution idéale pour contenir les langes souillés, tout en prenant un minimum de place dans la structure d'accueil. Il existe de nombreux modèles. Il est conseillé de privilégier une fermeture bien hermétique, type tirette ou scratch, sur toute la longueur de l'ouverture.



« C'est un sac spécial pour les langes, cela ne sent rien. Vous pouvez regarder, il y a des langes sales dedans. Je le range avec les vêtements du petit. Le sac est lavé chaque fois, la maman en a acheté plusieurs. » Mme CLOES, accueillante indépendante.

EN GUISE DE CONCLUSION

« Sur toute la planète il y a un mouvement qui se fait pour l'écologie. Les milieux d'accueil vont devoir s'adapter. Les langes lavables, c'est quelque chose de logique. On ne peut pas aller en arrière. On pense qu'on retourne en arrière mais non : on va de l'avant... » Il va falloir changer un peu les mentalités,...de tout le monde, c'est un partenariat entre les parents, les accueillantes, l'ONE. » Mme EL BOUZAKHI, accueillante indépendante.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- www.ecoconso.be
 - 8 astuces pour bien utiliser les langes lavables
 - Où trouver des langes lavables en Wallonie et à Bruxelles ?
 - Un lange lavable, c'est quoi et ça fonctionne comment ?
- Guide d'utilisation des couches lavables - « La couche lavable, l'essayer c'est l'adopter » - ADEME - 2014

Pour la Cellule Eco-Conseil de l'ONE,
Nadine VANDERHEYDEN
Eco-conseillère

Remerciements particuliers à tous les milieux d'accueil rencontrés pour la rédaction de cet article.





VERS UNE CO-PARENTALITÉ RESPONSABLE : LES ESPACES PARENTS DANS LA SÉPARATION (EPS)

Quelle attitude adopter face aux parents qui vivent des situations conflictuelles ?

« Dorénavant, je ne veux plus que ce soit le papa de Sasha qui vienne la chercher à la crèche », « Je voudrais que Mathis reste ici mais sa maman déménage et souhaiterait dès lors le changer de milieu d'accueil », « ... »

Bon nombre de fois, le personnel des milieux d'accueil est confronté à des parents qui ne s'entendent plus, qui ne désirent plus la même chose pour leur(s) enfant(s) et qui remettent dès lors en cause, notamment, les modalités liées à l'accueil de leur(s) enfant(s) durant la journée. Le/la professionnel(le) se trouve entre le marteau et l'enclume car les parents font parfois de cet accueil un enjeu de règlement entre adultes. Le milieu d'accueil doit rester neutre dans cette situation. Il est invité à orienter les parents vers un service plus à même de répondre à leur situation conflictuelle.

Cet article propose, dans un premier temps, un rappel des principes liés à l'autorité parentale et dans un second temps, des informations concernant un service gratuit et confidentiel vers lequel les parents pourraient être orientés lors d'une séparation difficile.

PRINCIPES LIÉS À L'EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

L'autorité parentale est un effet direct de la filiation. Ainsi, en Belgique, une fois la reconnaissance paternelle (ou co-maternelle) effectuée, l'enfant aura officiellement deux parents. L'autorité parentale sera exercée par ceux-ci, de manière conjointe. Cela signifie que les parents prennent ensemble les décisions.

En cas de séparation, il peut arriver que les parents ne soient plus d'accord sur les décisions prises ou à prendre. Cependant, même dans le conflit, l'autorité parentale reste conjointe et donc la décision de l'un ne prime pas sur

la décision de l'autre. Seul le juge peut retirer l'autorité parentale à une personne, via une procédure appelée, déchéance de l'autorité parentale. Cette procédure est extrêmement rare.

Mais dans la pratique, comment faire avec des décisions contradictoires ?

Seul le juge, à nouveau, peut décider laquelle de ces deux décisions est la meilleure, dans l'intérêt de l'enfant.

Ainsi, par exemple, si un parent refuse que dorénavant l'autre parent continue à venir chercher l'enfant, il devra prouver le refus par un jugement. Dans l'attente, les deux parents peuvent venir chercher l'enfant.

Il importe donc pour le milieu d'accueil de rester centré sur l'enfant, de garder une attitude neutre et d'entretenir une bonne communication avec chacun des parents. Le fait de pouvoir orienter les parents vers un tiers médiateur, permet ainsi au milieu d'accueil de s'extraire des conflits entre les parents et de rester centré sur sa mission première : celle de l'accueil de l'enfant et sa famille.

POUR ALLER PLUS LOIN CONCERNANT L'AUTORITÉ PARENTALE :

- Flash accueil N°10 : l'autorité parentale
- Flash accueil N°22 : l'impartialité des milieux d'accueil dans les conflits parentaux

SERVICES ESPACES PARENTS DANS LA SÉPARATION

Il existe des services qui accompagnent les parents dans leur séparation. Il s'agit des services Espaces Parents dans la Séparation (EPS). Ceux-ci ont pour objectif de guider les parents vers une co-parentalité responsable, en veillant à ce qu'ils puissent s'entendre autour des besoins de leur enfant.



MISSIONS DES EPS

1. offrir un espace d'accueil, de sensibilisation et d'écoute destiné aux parents en cours de séparation ou déjà séparés, éprouvant des difficultés dans leur relation parentale ;
2. accompagner les parents à se recentrer sur les besoins de leur enfant et construire une co-parentalité responsable adaptée à la situation ;
3. évoluer avec les parents et adapter le rythme des entretiens en fonction de la réalité et du souhait de ceux-ci ;
4. proposer, selon les besoins, des orientations pertinentes aux familles.

Il s'agit donc de services de prévention qui s'adressent aux familles qui vivent un contexte de séparation parentale difficile, voire conflictuelle et proposent une aide aux parents et aux enfants. Il est à noter que ce service, contrairement à la médiation par exemple, est un service gratuit et est donc accessible à toutes les familles, sans exception.

L'appellation, faisant accord, des professionnels engagés dans ces structures est « intervenant familial ». Ceux-ci disposent d'une formation de base dans le domaine juridico-psycho-social et pour partie, d'une formation aux outils de médiation. Ils disposent également d'une expérience de minimum 5 à 7 ans.

A. Contexte

Les EPS sont nés suite à des constats de défaillances réalisés par les Tribunaux. Bien souvent, les conflits intrafamiliaux connaissent des limites dans la procédure judiciaire : la dimension relationnelle est difficile à prendre en compte dans ce domaine. Il fallait donc un **service confidentiel et indépendant de toute instance judiciaire**, qui permettait aux familles de trouver un terrain d'entente, d'être entendu dans leurs doléances.

B. Objectifs

L'objectif est non seulement d'informer les familles mais également, d'œuvrer d'emblée à l'instauration, voire la restauration d'une co-parentalité responsable, mettant le bien-être de l'enfant au centre des préoccupations.

Ainsi, les Espaces parents dans la séparation incarnent ce mode alternatif de règlement de conflits, qui peut être suggéré par un tiers ou consulté spontanément. Leur intervention est rapide et souple, selon les situations de chaque famille : elle peut s'opérer en amont du judiciaire mais également, durant et après ces périodes. Chaque intervenant du service est tenu au secret professionnel.

Cette aide préventive est pensée de sorte à fournir un espace confidentiel à destination des parents en situation de séparation, souvent porteuse d'effets délétères pour l'enfant. Afin de contrer ces derniers, le projet vise la sensibilisation rapide des parents en vue de la (re)mise en place d'une coopération parentale favorisant l'épanouissement de l'enfant.

Cet espace d'échanges est ainsi un vecteur de « **mise au travail concret** » vers une nouvelle articulation et un **équilibre dans l'exercice de l'autorité parentale conjointe**. Ce travail est donc inhérent à la détection des obstacles majeurs et au réamorçage d'une discussion entre les deux parties dans une visée d'apaisement.

Il est à noter que l'enfant est ici le fil conducteur des échanges amorcés au fur et à mesure des rencontres. Il est « rendu présent » en permanence au cours des différents dialogues.

Peuvent être discutés, des sujets tels que : le passage d'une maison à une autre, l'organisation du calendrier, le choix du milieu d'accueil, des activités/écoles, les décisions en termes de santé, des échanges d'effets personnels de l'enfant, ...

Il est également envisageable que l'enfant soit rencontré par les professionnels si les parents en formulent la demande et à l'unique condition que les objectifs de cette rencontre soient identifiés au préalable avec les parents.

Leur action est basée sur les pratiques parentales et le maintien d'une identité de parent auprès du couple en situation de séparation. **Il s'agit donc bien d'une action préventive de soutien à la parentalité, menée auprès du parent, en sensibilisant ces derniers à l'importance de mettre leur enfant au centre de leurs préoccupations.**



ARRÊTÉ DU 2 MAI 2019

L'Office a participé à la rédaction d'un arrêté d'agrément et de subventionnement des services spécifiques de soutien à la parentalité.

Il existe dès lors un lien entre les EPS et l'ONE, via les subventions et les agréments.

Cet arrêté concerne, d'une part, les Lieux de Rencontre Enfants et Parents, dont 54 en Fédération Wallonie-Bruxelles sont actuellement agréés par l'Office et d'autre part, les Espaces Parents dans la Séparation.

Selon cet arrêté, sont considérés comme EPS les services qui :

- proposent aux parents un accueil et un accompagnement dans l'exercice et la pratique de leur parentalité (le cas échéant, de proposer un soutien face à d'éventuelles difficultés) ;
- soutiennent et favorisent le développement de la relation parent(s)-enfant(s), avec pour objectif final, le développement harmonieux de l'enfant. Et ce, dans le respect scrupuleux de la « Charte Espaces Parents dans la Séparation » annexé audit Arrêté.

ATTENTION : ces services n'existent pour le moment qu'à Charleroi, Liège, Mons, Verviers, Neufchâteau et Waterloo. Un appel à projets pour la création d'un EPS supplémentaire a été lancé en avril 2020.

Dans l'attente d'une couverture géographique plus élargie sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des AMO¹, des psychologues indépendants ou des médiateurs familiaux restent des interlocuteurs de référence utiles.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- <http://espaceparents.be/>
- <https://www.one.be/professionnel/recherches/appel-a-projets/agrements-et-subventions/>
- Air de Familles « Séparation – Espaces parents ? »
- Secretariat.DRD@one.be
02 542 13 21
Cellule soutien à la parentalité



Eleonora BIANCHI
Gestionnaire de projets
Cellule soutien à la parentalité ONE

Audrey PROTIN
Juriste – Direction juridique ONE

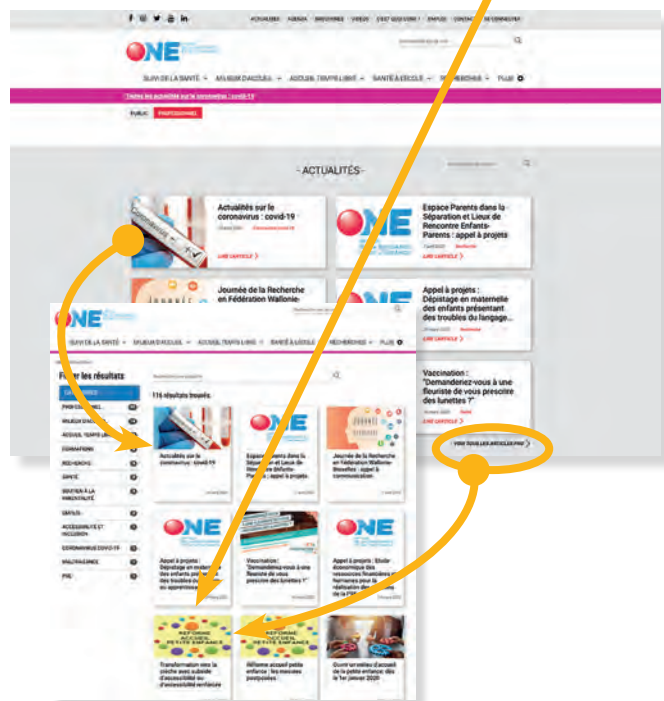


ONE.BE : TOUTES LES INFORMATIONS POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL PETITE ENFANCE EN 2-3 CLICS !

Depuis sa mise en ligne en mai 2019, le nouveau site web de l'ONE est en constante évolution. ONE.BE s'adresse à chacun, parents comme professionnels de l'enfance et ne passe bien évidemment pas à côté de toute la dimension liée à la mission Accueil de l'ONE.

Le souhait de l'Office est de faire de cet espace un lieu où l'information destinée aux professionnels est facilement identifiable et accessible. Pour ce faire, un cheminement logique a été élaboré. A partir de la page d'accueil du site, destinée au grand public, le professionnel de l'Accueil peut rapidement se diriger vers la partie du site qui le concerne.

Cette page est périodiquement alimentée d'actualités. Ces actualités permettent de rester informés sur ce qui est amené à évoluer. C'est là notamment que se retrouvent les informations liées à la Réforme Accueil Petite Enfance, comme par exemple, les étapes de la transformation ou encore le processus préparatoire pour les porteurs de projet désirant ouvrir un milieu d'accueil.



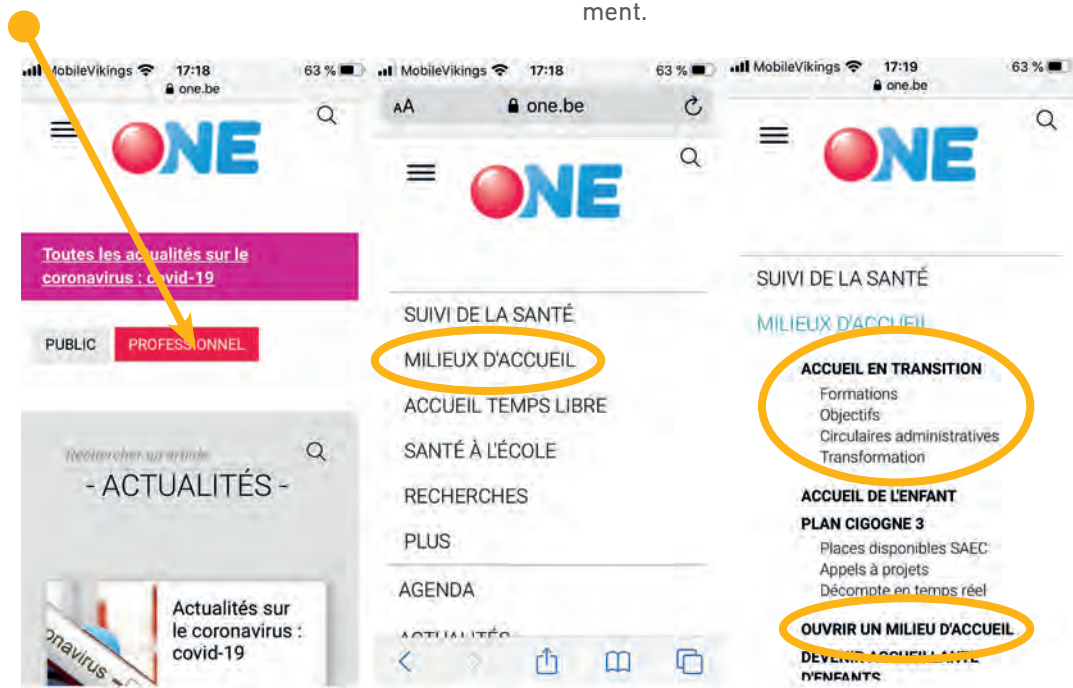
L'onglet « Milieux d'accueil » regroupe toutes les informations nécessaires aux professionnels et futurs professionnels.

Parallèlement, toute recherche précise peut se faire via la barre de recherche du site où il suffit d'entrer des mots clés.



A partir des Smartphones ou des tablettes, la navigation est quasiment la même.

Plutôt que d'être horizontal, le menu est adapté aux écrans plus petits, ce qui fait qu'il se déroule verticalement.



**ONE.BE se veut d'être en phase et évoluer en même temps que l'ONE et sa mission Accueil.
C'est pourquoi à chaque nouveau projet, à chaque nouvelle étape,
l'Office met son site à jour pour mieux vous informer.**

Guillaume GOFFIN
Communication externe ONE



RÉDUCTION DE DÉCHETS EN MILIEU D'ACCUEIL !

Bruxelles Environnement¹ a lancé, fin 2019, un appel à projets « Zéro Déchet » à destination des associations de la Région Bruxelles-Capitale. Cet appel à projets est donc également ouvert aux milieux d'accueil bruxellois constitués en ASBL.

La Cellule Eco-Conseil de l'ONE a été mandatée au sein de l'Office pour suivre cet appel à projets bruxellois et y jouer un rôle de facilitateur.

Plusieurs recommandations de l'ONE permettent déjà de réduire la quantité de déchet dans les milieux d'accueil :

- opter pour l'eau du robinet pour les enfants à partir de 4 mois,
- « Le moins, c'est le mieux » au niveau de l'usage des cosmétiques,
- usage de l'eau-savon-gant de toilette-essuies pour le change.

La question a déjà été abordée dans plusieurs Flash Accueil et illustrée par des témoignages de milieux d'accueil : notamment l'article sur les « 3 R – Réduire, Réutiliser et Recycler » dans le N° 28, l'article sur *les contenants alimentaires* dans le N° 31 et l'article sur *l'utilisation de l'eau et du savon* dans le N° 36.

Que ce soit via un levier régional ou communal ou encore, par une initiative interne, de nombreuses structures se lancent dans des projets de ce type et mettent en place des actions permettant de réduire leur impact environnemental.

Et vous, où en êtes-vous ? Vos projets, vos cheminements nous intéressent !

N'hésitez pas à nous écrire à l'adresse cellule.eco-conseil@one.be





LE PAIN

Féculent de bonne qualité¹, il est parfois laissé de côté au profit de galettes de riz ou de maïs, biscottes et céréales en tout genre. Est-ce vraiment une bonne idée ?

Dans l'outil « Chouette, on passe à table ! » les féculents sont classés² en 2 catégories : pains ordinaires, versus pains friandises : que choisir ?

Les pains ordinaires comprennent le pain blanc, demi-gris, baguette, pain bagnat, pain toscan... mais aussi, les flocons d'avoine nature. Ceux-ci sont riches en fibres et rassasient tout autant qu'un bon pain. Or, cet aliment, en plus d'avoir une bonne composition nutritionnelle (fibres, pas de sucre ni de graisses ajoutées), offre aux enfants une satiété³ plus longue. Dès 12 mois, on proposera tous les jours du pain beurré en plus des fruits au goûter. Chez les + de 18 mois, la fréquence conseillée est de 12 à 20 fois par mois, soit minimum 3x par semaine.

Les pains friandises : vous trouverez dans cette catégorie le cramique, craquelin, brioche, pain d'épices car ils sont généralement plus riches en graisses et en sucre mais aussi, les galettes de riz/maïs, biscottes et autres céréales petit-déjeuner. Cette catégorie d'aliments peut être proposée au goûter, de 0 à maximum 4 fois sur le mois.

POURQUOI PRÉFÉRER LE PAIN ORDINAIRE AUX GAULETTES/BISCOTTES/CÉRÉALES PETIT-DÉJEUNER ?

Les galettes/biscottes sont des aliments ultra-transformés dont le processus de fabrication implique plusieurs étapes de transformation (exemple : cuisson-extrusion⁴, toasting). Ces aliments seront plus rapidement digérés et l'enfant devra en consommer une plus grande quantité afin d'être rassasié. Il arrive parfois que ces galettes soient données aux enfants afin de les faire patienter en matinée/fin de journée, ce qui induit un comportement de grignotage.

Les céréales petit-déjeuner suivent le même « processus » de fabrication, elles seront donc à limiter. Choisissez-les de préférence nature et sans sucre ajouté.

PAIN MAISON EN MILIEU D'ACCUEIL OU CHEZ L'ACCUEILLANT(E) ?

Tous les pains ordinaires ne sont pas de la même qualité : si possible, faites-vous livrer par un boulanger, celui-ci pourra vous proposer différents pains afin d'éviter la lassitude et faire découvrir des nouveautés aux enfants. Vous pouvez aussi faire votre pain maison, selon la capacité du milieu d'accueil et la main d'œuvre à disposition. A l'occasion, l'atelier peut être réalisé en section avec les enfants plus grands.

FOCUS SUR LES FARINES : nous vous conseillons de choisir une farine de type 65 (dite panifiable) plutôt qu'un mix pour pain : celui-ci contient, en plus de la farine, des additifs et des enzymes, dont nous souhaitons limiter la consommation chez les enfants.

Pour information, en milieu d'accueil, nous proposerons plutôt des pains blancs ou demi gris, plutôt qu'un pain complet. Ces derniers sont trop riches en fibres et peuvent causer une irritation des intestins chez les moins de 3 ans.



Bon appétit !

Cleo ROTUNNO
Diététicienne
Direction Santé ONE

¹ Pour plus d'informations, consulter le Flash accueil N° 21 : Le pain, un aliment sain, facile à consommer et pas si monotone que ça...

² « Chouette, on passe à table ! » ONE 2019 - Grilles des menus avec fréquences conseillées

³ Satiété : état de quelqu'un qui est complètement rassasié - www.larousse.fr

⁴ Procédé de fabrication de produits alimentaires par traitement mécanique et sous pression de farines humidifiées et de pâtes portées à température élevée.



FOCCACIA MAISON

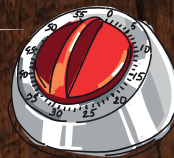
(POUR ENFANTS DE PLUS DE 18 MOIS)

Catégorie des pains ordinaires
(la matière grasse est déjà comprise)

Temps de préparation : 10 minutes + 10 minutes

Temps de repos : 1h30 à 2h00

Temps de cuisson : 20 minutes



MATÉRIEL



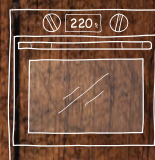
Saladier



Essuie propre



Plaque de four propre



Four traditionnel



Pinceau de cuisine

INGRÉDIENTS



500 g
Farine blanche à pain ou T65



325 ml
d'eau



35 g
d'huile d'olive



6 g
de levure sèche
(ou 12 g de levure fraîche)



6 g
de sel fin



Une dizaine
de tomates cerise



2 cuillères à café
d'origan en poudre

PRÉPARATION

- Dans un saladier, mélanger la farine et la levure.
- Ajouter petit à petit l'eau au mélange et pétrir grossièrement.
- Avant que la pâte ne soit homogène, ajouter le sel et 30 g d'huile.
- Pétrir la pâte durant 5 minutes, de sorte à former une boule homogène. L'huile doit être bien incorporée.
- Recouvrir le saladier d'un essuie propre et laisser reposer la pâte durant 1h30 à 2h00 à température ambiante, à l'abri des courants d'air. La pâte doit doubler de volume.
- Une fois levée, préchauffer le four à 220°C à chaleur tournante et huiler la plaque à l'aide d'un pinceau de cuisine.
- Déverser la pâte sur la plaque et l'étaler sur toute la surface. Dégager la pâte en réalisant des trous avec vos doigts sur le dessus.
- Ajouter les tomates cerise coupées en quarts, ainsi que l'origan.
- Cuire la focaccia durant 20 minutes.

ASTUCE



à l'origan,
au thym,
au romarin,
au basilic...

Choisissez l'herbe aromatique
que vous voulez !

PAIN AUX FIGUES ET AUX ABRICOTS

(POUR ENFANTS DE PLUS DE 18 MOIS)

Catégorie des pains ordinaires
(la matière grasse est déjà comprise)

Temps de préparation : 10 minutes + 30 minutes

Temps de repos : 2h00

Temps de cuisson : 30 minutes



MATÉRIEL



Bol



Saladier



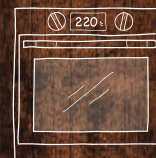
Essuie propre



Paque de four propre



Papier cuisson



Four traditionnel

INGRÉDIENTS



500 g
Farine
demi-grise



325 ml
d'eau



6 g
de levure sèche
(ou 12 g de levure
fraîche)



6 g
de sel fin



7
abricots
séchés



5
figes
séchées

PRÉPARATION

- Couper les fruits séchés en petits morceaux et les faire tremper 20 minutes dans un bol d'eau couvert, au frigo.
- Dans un saladier, mélanger la farine et la levure.
- Ajouter petit à petit l'eau et pétrir grossièrement.
- Avant que la pâte ne soit homogène, ajouter le sel et les morceaux de fruits égouttés.
- Pétrir la pâte durant 5 minutes, de sorte à former une boule homogène qui ne colle pas.
- Recouvrir le saladier d'un essuie propre et laisser reposer la pâte durant 2h00 à température ambiante, à l'abri des courants d'air. La pâte doit doubler de volume.
- Après la levée, verser la pâte sur un plan de travail propre et fariné. Pétrir à nouveau en repliant la pâte plusieurs fois sur elle-même (pour enlever l'air). Former un pain de la forme souhaitée.
- Placer la pâte sur une plaque de four recouverte d'un papier cuisson et réaliser quelques entailles sur le dessus (voir dessin). Laisser monter à nouveau 20 minutes.
- Préchauffer le four à 220°C. Enfourner 30 minutes.
- Une fois cuit, laisser le pain refroidir sur une grille avant de le couper.



ASTUCE



Vous pouvez cuire votre pain dans une cocotte en fonte : 25 minutes couvercle fermé + 20 minutes couvercle ouvert.



RACONTE-MOI UN LIVRE... UNE CONTRIBUTION À L'ÉVEIL CULTUREL EN MILIEU D'ACCUEIL

Quand le quotidien rime avec simplicité...



OUIII !

(Arnaud DENIS, Loulou & Cie,
L'école des loisirs)

Il existe des livres qui font un bien fou. Non seulement, ils offrent un véritable plaisir au niveau de l'œil et des mots utilisés mais ils n'hésitent pas à proposer un sérieux plus. Il n'est jamais trop tôt pour échanger des moments de lecture qui permettent d'éloigner les préjugés avec les tout-petits. « Ouiiii ! » fait partie de ces petits albums qui n'ont l'air de rien mais qui assurent une évolution tout en douceur, vers des réalités différentes des premières images perçues. Ouvrir ces pages, c'est entrer avec l'enfant dans son quotidien sans en avoir l'air, tout en dégustant les mots qui se succèdent. Rien n'y est anodin, tout est pensé, réfléchi pour avoir du sens et se lire de multiples manières...



UN CÂLIN ET TOUT VA BIEN

(Pierrick BISINSKI,
Loulou & Cie,
L'école des loisirs)

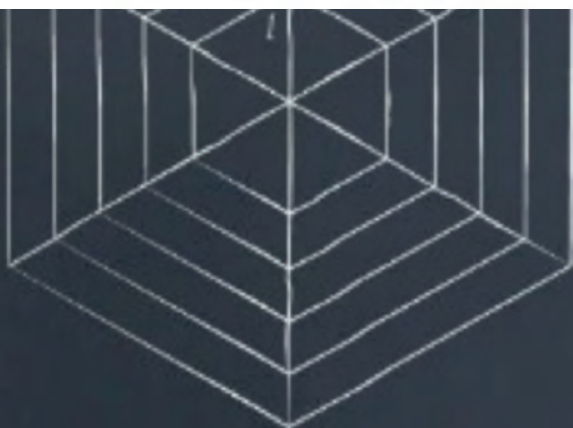
Petit ours gris s'est levé de fort mauvaise humeur ce matin. Tout va mal, le petit déjeuner lui tombe des mains, son pantalon et ses chaussettes ont disparu, le chat ne veut pas jouer avec lui. Heureusement, maman n'est pas loin... et ses câlins sont capables de sauver les situations les plus graves. Un cartonné qui fait du bien au quotidien...

Désormais, un exemplaire de chacun des livres présentés dans cette rubrique se trouvera dans les rayons de la bibliothèque Espace 27 septembre¹. Vous pourrez l'y emprunter dans la mesure de sa disponibilité, s'il n'est pas déjà emprunté...

Diane Sophie COUTEAU
Directrice Service de la lecture Publique



Administration générale de la Culture
Service Général de l'Action territoriale



VOTRE PARCOURS, D'HIER A AUJOURD'HUI

LE CARNET DE BORD PROFESSIONNEL : FOCUS SUR LA

Fiche
A

Votre parcours scolaire, professionnel et personnel vous a façonné tel que vous êtes aujourd'hui. La fiche A du carnet de bord professionnel vous propose de répertorier toutes les étapes de votre parcours et d'en dégager les acquis, expériences enrichissantes et apprentissages réalisés.

Pour chacun des quatre tableaux de la fiche, recensez toutes les expériences pertinentes et aidez-vous des questions suivantes pour compléter la dernière colonne :

- *Qu'ai-je appris au cours de cette étape ?*
- *Quelles expériences marquantes m'ont permis d'évoluer ?*
- *Comment cette étape passée influence-t-elle ma pratique aujourd'hui ?*

Cette fiche vous permettra d'avoir une vue d'ensemble de vos expériences et de vos acquis. Il s'agit ici de visualiser où vous en êtes, de faire le point. C'est aussi la première étape pour réfléchir à l'évolution de votre parcours, établir une liste de vos compétences ou tout simplement, créer un CV !

Pensez à mettre à jour ce formulaire, au fur et à mesure, après un changement dans votre fonction ou lorsque vous suivez une formation.

DECouvrez
LA FICHE A SUR
MONCARNETDEBORD.BE !



Scannez ce QR code
avec votre smartphone !

SERVICE CONSEIL CARNET DE BORD :

-  carnetdebord@apefasbl.org
-  02 229 20 19
-  [Moncarnetdebord.be](https://www.facebook.com/Moncarnetdebord.be)
-  www.moncarnetdebord.be



IDÉES, RÉFLEXIONS À RETENIR



PISTES DE TRAVAIL À ENVISAGER...



ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

ALAOUI Amal
ANZALONE Sylvie
BIANCHI Eleonora
BOCKSTAEL Anne
BOURGUIGNON Luc
BUFFET Bénédicte
CLAES Nathalie
COUTEAU Diane Sophie
DELINTE Isabelle
DUBOIS Emmanuelle
GEERTS Bernard
GILSOUL Laurence
GOFFIN Guillaume
KAIN Florine
LESTERQUY Mélanie

LETORET Céline
MARCHAND Brigitte
NAUWELAERTS Julie
PAPILLON Héloïse
PARMENTIER Benoît
PERRIGUEUR Isabelle
PROTIN Audrey
RODIÈRE Kathlyn
ROTUNNO Cleo
SONCK Thérèse
VANDERHEYDEN Nadine
APEF asbl

Remerciements à

Mme CLOES, accueillante indépendante, Bruxelles
Mme EL BOUZAKHI, accueillante indépendante, Bruxelles
Co-accueil « Les petites grenouilles », Wavre
Hombourg
Crèche « Îles aux trésors », Wavre
Crèche Sainte-Anne, Etterbeek

Remerciements au Comité de rédaction

MISE EN PAGE
DUJARDIN Corinne
VINCENT Dominique

EDITEUR RESPONSABLE
Benoît PARMENTIER
Chaussée de Charleroi, 95
1060 Bruxelles

TIRAGE 5200 exemplaires
N° D'ÉDITION D/2020/74.80/44
MAFACT DOCBR0042